

# CITÉ DE MAISONNEUVE

## GREFFE

Dossiers administratifs  
thématiques

Dossier thématique

6 octobre 1885 -  
24 septembre 1898

P25/B1,352

LA CITE DE MAISONNEUVE

98/92 & 93

De Dominion Live Stok Ass'on:appl'on pour obtenir le privilège exclusif durant 50 ans de faire circuler des chars électriques dans les rues de Maisonneuve, fournir le gaz, l'eau et l'éclairage.

Alb. J.Corriveau:re établissement d'un chemin de fer électrique; résolution du Conseil;réponse du Sec.Trés.; opinion de l'avocat J.J.Beauchamp quant à savoir si la Ville se trouverait liée vis-à-vis M.Corriveau par la lettre du Sec.Trés.; projet de règlement.

-o-o-o-

*chans. relavage. ver.*

**THE DOMINION LIVE STOCK ASSOCIATION.**

OFFICES:

285 Commissioners Street & Canadian Pacific Stock Yards.

CABLE ADDRESS: "BICKERDIKE," MONTREAL.

*Montreal, July 28th.*

*1892*

*établissements chans électriques*

H. Desjardins Esq.

Secretary-Treasurer of the Municipality of Maisonneuve.

Dear Sir:-

*9892 c*

I hereby apply through you to the Mayor and Council of the municipality of Maisonneuve for the exclusive privilege during the next fifty years, for the supplying to your municipality of Street Railway, Electric Railway and such other means of conveyance as we may decide upon, and for the supplying to your municipality of gas, water and electric light during the same period. I have the charter which authorizes me to supply, as above mentioned these services to the City of St. Cunegonde, and I am prepared to contract with your municipality on a basis (so far as practical) like that between the City of St. Cunegonde of Montreal, and myself.

I will submit to you a copy of my contracts with the last mentioned municipality, and I ask you to lay my application before your council, and I am prepared to meet them at their earliest convenience to discuss the terms of agreement.

Will you be good enough to notify me at the first moment as to when I can meet the gentlemen of your Council.

Yours truly.

*W. B. Currier*

**TACHES D'ENCRE**

relouages, gaz re.  
Dimitri

Montreal July 29/1892.

To M. J. Eremont. Esq  
Sec. Maisonneuve -

Dear Sir -

I am desirous of making  
a contract with your municipality  
to supply electric car service,  
Water, & electric light or gas  
for a period of fifty years on  
the basis of the contracts I have  
with the Municipality of St. Henri and  
St. Anne's & if you will be  
good enough to lay the same  
once before the Mayor & Council  
I will be glad to meet them  
at their earliest convenience &  
lay my propositions before them -

Yours truly  
G. B. Bickerville  
per [Signature]

98/92

R Richardo  
29/7/92

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

Montréal, 5 Avril, 1893.

À SON HONNEUR LE MAIRE BELAIR,  
VILLE MAISONNEUVE.

Cher Monsieur,

Je prends la liberté de m'adresser à vous pour obtenir l'honneur d'une entrevue avec votre Honorable Conseil pour traiter d'une question très importante et dans l'intérêt de votre Municipalité. C'est la question du Chemin de Fer Electrique.

Je désire attirer votre attention sur les grands avantages et bénéfiques que vous retirerez de l'établissement d'un chemin de fer électrique tel que celui que nous nous proposons de construire et mettre en opération à une date rapprochée.

Comme l'étendue de ce chemin de fer que nous allons opérer doit s'étendre sur toute l'île de Montréal, reliant toutes les différentes Municipalités et aussi faisant le tour de l'île, et comme je possède déjà le contrôle par les privilèges et franchises qui m'ont été accordés par <sup>plusieurs</sup> des principales Municipalités sur l'île, je dois vous dire qu'aucune autre Compagnie que nous ne pourra vous donner les communications des différentes Municipalités à la vôtre aussi bien que celle du tour de l'île. Nous pourrons, en outre de vous donner,  
des

Mechanical Engineering Bureau  
A. J. CORRIVEAU  
Electrical Engineer  
Imperial Building  
Montreal, - - - - - Canada

des communications rapides avec les différentes Municipalités de l'île, aussi transporter les citoyens de votre Municipalité dans l'intérieur de la Ville. De plus, il me fait plaisir de vous informer que nous commençons la construction de notre voie du Sault au mois de Mai et que nous avons l'intention, pendant l'été prochain, de continuer cette voie par le bas du Sault dans la direction de la Municipalité de la Rivière des Prairies, et continuant le circuit jusqu'à Maisonneuve. Ainsi, si vous voulez bien nous accorder une franchise pour les droits et privilèges de votre Municipalité, vous aurez, je crois, l'avantage de pouvoir vous payer le luxe de vous rendre à la ville de Montréal en chars électriques avant longtemps, ce qui permettrait à votre Municipalité de se développer et marcher dans la voie du progrès.

Espérant, Monsieur le Maire, que la présente sera favorablement prise en considération.

Je demeure,

Votre bien dévoué,

*Albert J. Corriveau*

*Albert J. Corriveau*

Votre plein dévoué,  
le comensé,

plément prises en considération.

Esperant, Monsieur, le faire, que la présente sera favora-

ble.

voire Municipalité de se développer et marcher dans la voie du Pro-

grès.

l'avantage de pouvoir vous faire la suite de vous rendre à la Ville de

Montréal en cours d'occupation avant longtemps, ce qui paraissait é-

tre d'office et privation de votre Municipalité, vous enver, de croire

bonheur. Ainsi, si vous voulez bien nous accorder une franchise hor-

aire de la Division des Travaux, et continuer le circuit jusqu'à l'ar-

rière de cette voie par la rue du Saint dans la direction de la Municipalité

et si vous pouvez l'obtenir, pendant l'été prochain, de confir-

mer nos commentaires la construction de notre voie au Saint au mois de

l'été prochain, de l'été. De plus, il me fait plaisir de vous informer

que les communications rapides avec les différentes Municipalités de

la Région de Montréal, les citoyens de votre Municipalité dans

les communications rapides avec les différentes Municipalités de

*Albert J. Corriveau*  
*5/4/93*

ALBERT J. CORRIVEAU  
MECHANICAL ENGINEERING BUREAU

2 4 6

P25/B1,352

17

C O P I E

Maisonneuve, 6 Avril, 1893.

Mr. Albert J. Corriveau,  
Montréal.

Mon cher monsieur,-

Le Comité spécial composé de Mr.

le Maire et de MM. les Conseillers de cette Ville désirant pour le plus grand avantage de ses contribuables accorder une franchise à deux compagnies de chemin de fer électrique, prend la liberté de vous dire que pour donner une réponse à votre lettre du cinq avril, il préparera un règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique par votre Compagnie et vous le soumettra et le sanctionnera si votre Compagnie accepte le règlement et les amendements qui pourraient être faits jusqu'à la passation définitive dudit règlement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur

(Signé) M.G. Ecrement, Sec. Trés.

Vraie copie.

( L'original de cette lettre fait partie du livre intitulé: "Copies de lettres, 1889 à 1899" dans la voute, . étant l'ancien système )

Montreal Avril 10 1913

M. S. Government Co.  
Sec. of War.  
Ville Maisonneuve

Mon cher Monsieur: -

98/93  
Repondant a votre honore  
en date du 6. Courant. - Je suis heureux  
de vous informer que j'accepte la  
proposition du Comite de votre Conseil  
et qu'en consequence je me ferai  
un devoir de diriger le reglement  
nous accordant la dite franchise  
pour l'etablissement et la mise en  
operation d'un systeme de chemin de fer  
Electrique pour votre Ville au sujet que  
votre honorable Conseil se jugera a propos  
J'ai l'honneur d'etre  
Votre tres humble Albert J. Corriveau

Montreal June 1st 1893

Perriveau  
14/93

The undersigned has the honor to acknowledge the receipt of the letter of the 11th inst. in relation to the matter of the proposed amendment to the Charter of the City of Montreal, and in reply to inform you that the same has been forwarded to the Committee on the subject of the proposed amendment to the Charter of the City of Montreal, which is now engaged in the study of the same, and will report to the Council of the City of Montreal at its next meeting, which will be held on the 18th inst.

*Montreal*, 15 Avril 1893.

189

L. J. Forget, Ecr.,  
Président de la Compagnie des Chars Urbains,  
M o n t r é a l .

Monsieur,-

Après avoir pris communication d'une copie de la lettre écrite par Mr. Ecrément, le secrétaire-trésorier de la ville de Maisonneuve, à Mr. A. J. Corriveau, en date du 6 Avril 1893, je suis convaincu que la corporation de la ville de Maisonneuve n'était aucunement liée vis-à-vis Mr. Corriveau par cette lettre.

Il convient d'observer que le Secrétaire-trésorier n'écrit pas au nom de la corporation, mais seulement au nom d'un Comité spécial; quels que soient les engagements pris par ce Comité, leur pouvoir doit consister, comme dans tous les comités, à faire rapport au Conseil de la corporation qui doit prendre en considération ce rapport, l'adopter, l'amender ou le rejeter.

J'ignore quels sont les termes de la lettre de Mr. Corriveau en date du 5 avril, à laquelle il est fait allusion dans la lettre de Mr. Ecrément, mais dans tous les cas, tout ce que le Comité s'engage de faire est de préparer un règlement pour la mise en opération d'un chemin de fer électrique par une Compagnie que prétend représenter Mr. Corriveau.

Le Comité, avant la préparation de ce règlement, a le droit de s'assurer quelle est la Compagnie que représente Mr. Corriveau, quelle est la charte de cette Compagnie et quels sont ses

Montreal, \_\_\_\_\_ 189

pouvoirs et ressources financières. Si le Comité n'est pas satisfait des garanties offertes par cette Compagnie, il peut exiger un dépôt en argent suffisant pour garantir la construction et mise en opération du chemin de fer proposé, sous un délai que le Comité déterminera.

Le Comité peut aussi indiquer, dans le règlement, par quelles rues le chemin de fer de la Compagnie de Mr. Corriveau devra pénétrer dans la ville de Montréal et jusqu'à quel endroit de la ville de Montréal cette Compagnie devra transporter ses passagers: Notamment, le Comité peut exiger que le nouveau chemin de fer électrique de Mr. Corriveau entre dans la ville de Montréal, soit par la rue Notre-Dame ou par la rue Ste. Catherine; et comme la Compagnie de Mr. Corriveau n'a pas encore la permission de construire des chemins de fer dans la ville de Montréal, le Comité peut exiger que cette permission soit obtenue sous un délai qu'il peut déterminer avant de prendre en considération le règlement proposé, et si Mr. Corriveau ou la Compagnie ne fait pas le dépôt d'argent qui peut être requis par le Comité, ou ne rapporte pas la preuve qu'il a obtenu la permission de la ville de Montréal d'y entrer par les rues que le Comité aura indiquées, alors, toute négociation, entre Mr. Corriveau et la ville de Maisonneuve et le Comité spécial qui s'est mis en rapport avec Mr. Corriveau, pourra être considérée comme abandonnée.

DORION, DORION & ALLAN  
ADVOCATES, &c.  
107 ST. JAMES STREET  
"IMPERIAL BUILDING" PLACE D'ARMES  
C. A. GEOFFRON, Q. C.      A. DORION  
J. B. ALLAN                  V. GEOFFRON

Montreal,

189

D'après ce qui précède il est facile de comprendre que  
Mr. Corriveau n'est pas dans la position d'imposer ses vues à la  
ville de Maisonneuve ni au Comité spécial; mais que la ville de  
Maisonneuve, au contraire, est en position de faire à Mr. Corri-  
veau les conditions qu'elle jugera à propos.

veuillez me croire,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

*C. A. Geoffron*

1899

ALLAN

C. A. Geoffrion  
10/12/1933

Veuillez me écrire,

s'il vous plaît,

voilà évidemment recouvert.

Avec les conditions du rajeunissement à propos.

Maisonnements, au contraire, ont eu position de suite à M. Corli-

ville de Maisonnements et au Comité régional; mais que la ville de

M. Corli-

D'après ce qui précède il est facile de comprendre que

*McConnell*

1933

101 ST. JAMES STREET  
MONTREAL  
GEORGE BROWN & SONS  
PRINTERS

Beauchamp & Dorval

AVOCATS & ATTORNEYS

71 & 73, St. Jacques

JEAN JOSEPH BEAUCHAMP, B.C.L.  
OFFICIER-REVISSEUR POUR NOUVELLES  
PHILIPPE L. DORVAL, B.A., LL.B.

BELL TELEPHONE 9080.

Montreal, 15 Avril 1893

S. M. Lecomte En  
Sec. Trés. Mairies  
98/93

Cher Monsieur

J'ai examiné votre  
lettre du 5 avril 1893 à M.  
Carrière relativement aux  
chans électriques. Je ne vois là  
qu'un projet - et je ne crois pas  
que la ville soit-elle mis à vis  
à Monsieur par cette simple lettre.

Votre humble  
J. J. Beauchamp  
associé

292/2

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Ville de Maisonneuve, à son assemblée du 9 mai 1893, étant un ajournement de son assemblée régulière du 3 de même mois, à laquelle sont présents: MM. Aristide Bélaïr, Maire, J.Limoges, I.Rensaud, Wm.Bennett, J.A.Caron, B. St.Jean & D.McQuaid, <sup>Conseillers</sup> formant la totalité des membres de ce Conseil, savoir:

Lecture d'une lettre de la Compagnie de chemin de fer urbain de Montréal acceptant le règlement No.44 de cette Ville avec certaines modifications.- Mr.Préfontaine au nom de la Compagnie des chars urbains de Montréal et M. Corriveau au nom du syndicat Corriveau-Williams, font valoir et expliquent les avantages de leur Compagnie respective.-

Proposé par I.Rensaud,  
Secondé par Dd.McQuaid,

Que le règlement No.44 concernant le chemin de fer à passagers de Montréal passé par ce Conseil le troisième jour de mai courant, soit amendé en substituant à la clause No.3 la clause suivante:

30. Sur toute autre rue que le Conseil pourra désigner à l'avenir quand ces rues seront ouvertes et macadamisées; cependant si dans l'avenir une Compagnie de chemin de fer électrique de surface obtenait un droit de passage dans la Cité de Montréal sortant par les rues des limites est de la dite Cité, il sera alors loisible à la Ville de Maisonneuve d'accorder le droit de passage à cette Compagnie; pourvu qu'il soit défendu à la dite nouvelle Compagnie de se servir en aucune manière du chemin construit par la Compagnie des chars urbains de Montréal et de gêner en aucune manière la circulation des chars de la dite Compagnie de chars urbains; pourvu encore qu'il soit loisible à la Compagnie de chars urbains de Montréal de construire à son gré sous la direction du Conseil aucun circuit dans la municipalité que la Compagnie jugera nécessaire pour établir des connections avec d'autres circuits dans la Cité de Montréal; pourvu de plus que la Compagnie des chars urbains ait le droit, si elle désire, de prolonger ses lignes et établir de nouveaux circuits. Adopté.

/Vrai extrait/ JAV

Sec-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

JAV/

2872

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée mensuelle du 5 août 1893, à laquelle sont présents: MM. A. Bélair, Maire, J. Limoges, I. Peneud, J. A. Caron, D. McQuaid & B. St. Jean, Conseillers forment un quorum, savoir:

Lecture d'une lettre de M. Albert J. Corriveau demandant une franchise pour un chemin de fer électrique référée au Conseil en Comité.

/Vrai extrait/

Séc-Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

JAL/

PROVINCE OF QUEBEC )  
CORPORATION OF THE )  
TOWN OF MAISONNEUVE )  
HOCHELAGA COUNTY )

98/94

At a meeting of the  
Council of the Town of Maisonneuve, held at its usual place  
of meeting, this day of  
one thousand eight hundred and ninety  
three, according to the dispositions of the Act of Incorporation of the said town, at which session were present  
the Councillors

forming a quorum under the presidency of Mayor

IT IS ORDAINED AND DECREED BY THE SAID COUNCIL, as  
FOLLOWS:-

ART.I - The town of Maisonneuve hereby grants to Albert J. Corriveau, his associates, Successors and grantees, the right of way and privileges through Notre-Dame Street for the construction of an electric railway, or any improved method of propulsion for thirty years with exemption of taxation for twenty years, and the authority to open the said street to insert and erect poles and struts and maintain wires for an overhead system.

ART.II - The said Albert J. Corriveau, his associates, Successors and grantees, shall be obliged to keep the said track free of snow and ice or pay the proportion of cost for the removal of the same, in winter.

ART.III - The said Albert J. Corriveau, his associates, Successors and grantees shall so lay and change the tracks from time to time to conform to the grades established or as may be established by the said town with-

without expenses to the said town.

ART.IV - The said Albert J. Corriveau, his associates, Successors and grantees, shall provide tickets at the rate of five cents for each ride for resident citizens entitling the passenger to a passage to the center of the city of Montreal, at or near Craig street, in the vicinity of the Post-Office.

ART. V - The general rules established in the By-law governing the Montreal Street Railway Company from Section 11 to and including Section 20, shall apply and become a part of the By-law hereby granted governing for the operations of said Railway.

ART.VI - The present By-law will be in force as soon as it is adopted.

PROVINCE DE QUEBEC )  
CORPORATION DE LA )  
VILLE DE MAISONNEUVE )  
COMTE D'HOCHELAGA )

chans

98/94

A une séance du Conseil de la Ville de Maisonneuve, tenue au lieu ordinaire des séances du dit Conseil, ce jour de mil huit cent quatre-vingt treize, conformément aux dispositions de l'acte d'incorporation de la dite ville, à laquelle séance étaient présents les Conseillers

formant un quorum sous la présidence de Maire.

IL EST ORDONNE ET STATUE PAR LE DIT CONSEIL, CE QUI SUIVRAIT:-

ART.I - La Corporation de la Ville de Maisonneuve accorde à Albert J. Corriveau, ses Associés, Successeurs et Cessionnaires, les privilèges et droit de chemin sur la rue Notre-Dame, pour la construction d'un chemin de fer électrique, ou toute autre méthode de propulsion, améliorée, pour une période de trente années, avec exemption de taxes pour vingt années, et le droit et autorité de se servir de la dite rue pour la voie du dit chemin de fer, la pose des poteaux, supports pour fils conducteurs, etc.

ART.II - Les dits Albert J. Corriveau, ses Associés, Successeurs et Cessionnaires, seront tenus de garder la dite voie libre de la neige ou de la glace, ou payer la proportion du coût de l'enlèvement.

ART.III - Les dits Albert J. Corriveau, ses Associés, Successeurs et Cessionnaires, devront poser leur voie ou changer leur (tracks) de temps à autre, se conformer

former

78-E

E

Soumissions pour la pose de tuyaux à l'essu, le creu-  
sage &c.

78/99 86 à 90

12 mai 1890 : Contrat accordé à Th. Vandewliet.-

30 août 1890: Etat démontrant le coût des travaux.-

1011  
Montréal 6 Oct. 1886

M. L. Hané  
à M. M. Les membres }  
du Conseil de } eau  
Maison neuve. Mesdames

78/86

Nous ferons  
le creusage et plombons les  
joins du conduit à l'eau  
que vous vous proposez de  
mettre dans votre localité.  
Pour la somme de trente cinq  
centiers le pied pour les  
tuyaux en fonte de quatre pouces  
et vingt cinq centiers pour  
le tuyau en plomb. La Corporation  
devra fournir soit le

de quatre pour  
de fonte ou le tuyau de  
alamb. ainsi que valves,  
connections, caps etc

Nous sommes

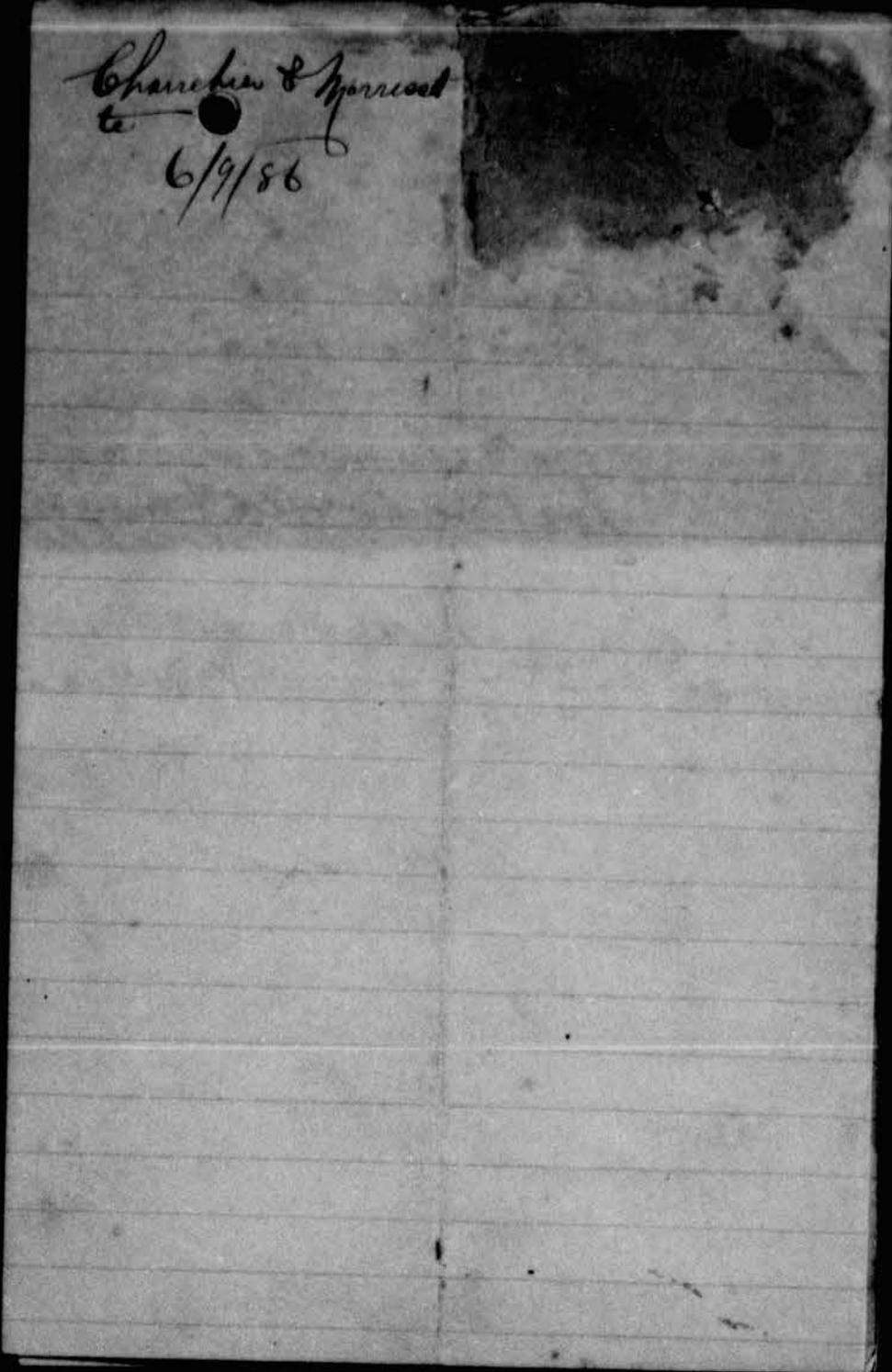
Messieurs

Vostre humble serviteur

Jos Charles Ald. Monjelet

N° 46 Rue Marlborough  
Montréal

Charrier & Morrisset  
to  
6/9/86



100  
Montreal 9 Mai/89

M.M. Les Conseillers  
Ville Maisonneuve

100

78/89

Messieurs

J'ai l'honneur  
de vous soumettre le prix  
suivants pour creusage et pose  
des tuyaux a l'eau suivant  
devis fournis par la Corpora-  
tion de Maisonneuve  
\$0.90 centiers la Verge pour  
tuyaux de 4 pouces, 3/4  
pouce, valve & Bornes  
fontaines

Je suis Messieurs  
Vtre obdt. Serviteur  
Adolphe Borisfette.

78/90  
Hochelaga 4 Jan 190

Copie de la soumission  
pour les travaux  
des Rue

Chaque Correction	85.00
Step Cook	2.00
Nozel	1.50

H. C. Wilhelmy

Ceci est la copie  
du 23 Avril 1888

eau

Monsieur le Maire  
et Messieurs les Echevins de  
la Ville de Maisonneuve

Messieurs eau

78/90  
Je vous soumetts simplement  
de renouveler vos anciens tuyaux  
en plomb dans les rues par des  
tuyaux en fer de 4 pouces <sup>fournies</sup> par Vre  
Corporation a raison de soixante  
Deuze Centins (0.72) la verge Courant  
7' arreterai l'eau pres la rue  
Notre Dame, et je fournirai l'eau  
moi meme avec voitures, chevaux,  
et hommes, a chaque logis pendant  
la duree des travaux =

Si vous trouvez mon offre convenable  
je vous donnerai d'autres explications,  
si vous en desirez

Cette manière toute difficile  
de l'eau ou autres dommages  
sont réglés et j'ose espérer que  
vous accepterez mon offre

Agreez Messieur  
Thomas Van de Pies

535 Tanguier

fournir l'eau moi même pendant  
la durée des travaux est une preuve  
pour vous que les travaux ne dureront  
pas longtemps  
T. P.

J. Vandierbit

17/9/90

eau

Maisonneuve 3 Mai 1890

Le Soussigné après avoir  
lu votre spécification pour la pose  
des tuyaux en fer, et en plomb, creuser  
les coupes et les remplir

S'engage à faire le tout pour;

78/00  
les tuyaux en fer et en plomb pour  
quarante centns la verge courante

Pour la pose de chaque borne  
fontaine \$7.50

pour la pose de chaque valve 7.50

Je terminerai l'ouvrage en  
un mois de temps  
ou moins si le conseil le désire

Thomas Van de Velde

111 535 Rue Saint-Jacques  
Montréal

Pour renseignements

M. Raymond Prefontaine Président  
du Comité des chemins à Montréal

à M. McAlingre ingénieur

M. McConnel chef de l'Aguede  
Montréal

plus y'ai posé l'aguede complet  
de la Côte St Antoine - environ

38,000 pieds de long

BB

1000

Hochebaga 5 Mai 1890

78/90

Au Conseil de Ville-Marcasse

Messieurs,

Vous soussignés, se chargeront de faire pour la somme de une piastre la verge le creusage et le posage des tuyaux de quatre pouces en fonte ainsi que celui de trois quarts de pouce ( $\frac{3}{4}$ ) tel que mentionné, et fourniront le vieux plomb, étoupe, outils mains-d'œuvre, gardien de nuit, et refoulage à chaque pied. En un mot tout sera fait de première classe

Vous avons l'honneur d'être,

d'être Messieurs (Vos honorables) <sup>à</sup>  
Hertz & Wilhelmy  
No 266 Notre Dame

Montreal, 5 Mai 1890

M. es. les Échevins  
de la Municipalité de Montréal

78/9  
Messieurs

Je soussigné vous propose  
de faire le posage & creusage de tuyaux 4" en  
fer & 3/4" requis à l'aqueduc, y compris la  
connection au conduit principal. Vetc. le tout  
d'après les quantités & instructions de votre Secré-  
taire pour le prix & somme de soixante qua-  
toze centens la verge courante en moyenne -

#0.94

Respectueusement soumis par

William Britton.  
- 15 Claude -

2

4

6

P25/B1,352

34

Wm. Britton  
Commissioner  
for Municipal Cases  
5 Mai 90

100

Longueuil 6 Mai 1890

Mons le Maire &  
Messieurs les conseillers

78/90  
Messieurs

Vous avez l'honneur  
de soumettre à votre Conseil que  
nous ferons le creusage, et poserons  
les tuyaux et nous fournirons le plomb  
pour la somme de \$ 1.65<sup>cts</sup> la verge  
moins les tuyaux en plomb ce que nous  
entendons par le plomb est soudure, et  
nous poserons les bornes fontaine à \$ 6.00  
chaque le tout respectueusement soumis

Vr<sup>ble</sup> serv<sup>r</sup>

A. H. Chapron

Amusements  
à l'achaque  
pour luy aux ab'Es  
6 Mai 90

17 Mai 190

La Ville de Maisonneuve demande des saumons pour construire

En fonte,

79 90

1<sup>o</sup> Un tuyau à l'eau de quatre  
pouces de diamètre sur la rue Le  
Cours de la rue Gustave, mesurant  
environ douze cent cinquante pieds  
de longueur avec une profondeur  
de six pieds en terre.

2<sup>o</sup> Un tuyau à l'eau en plomb  
de trois quarts de pouce de diamètre  
de douze liers à la cerge, sur la rue  
Gustave sur la rue St H, mesurant  
environ douze cent quatre vingt  
deux pieds de longueur avec une  
profondeur moyenne de cinq pieds

Art 1<sup>er</sup> L'entrepreneur de ces tra-  
vaux commencera les travaux dès qu'il en aura  
reçu l'ordre par écrit de l'Éclaircissement de  
la Ville de Maisonneuve; il se conformera  
strictement aux plans, profils & tracés de  
requis par la Corporation chargée de  
surveiller ces travaux.

Art 2<sup>me</sup> L'entrepreneur s'obligera d'obser-  
ver tous les règlements de la Ville de Maisonneuve.

Art 3<sup>me</sup> Pendant la durée de l'entreprise  
l'entrepreneur ne pourra s'écarter des  
travaux qu'après avoir fait agréer par l'ingénieur  
de la Ville représentant de la Ville, une  
personne capable de le remplacer de manière  
qu'aucun travail ne puisse être retardé ou  
suspendu à cause de son absence.

Art 4<sup>me</sup> Le Président du Comité de l'eau  
ou le représentant de la Ville aura le droit  
d'exiger le changement ou le renvoi des agents  
et ouvriers de l'entrepreneur pour in-  
subordination, incapacité ou défaut de pro-  
bité

Art  
de  
sont  
Art  
sur  
fr  
de  
par devant  
les  
pour faire une  
vidé

Art 5<sup>me</sup> L'entrepreneur demeurera  
leur responsable des fraudes ou malfa  
qui seront commises par ses agents & ouvriers  
dans la fourniture et l'emploi des matériaux

le plomb pour  
faire les joints  
de tuyaux  
en fer ou en  
acier pour les  
tuyaux en  
plomb.

Art 6<sup>me</sup> L'entrepreneur devra se faire en  
se frais les magasins, équipages, voitures,  
utensiles et outils de toute espèce nécessaires  
à l'exécution des travaux; sont également  
à sa charge, l'établissement des chemins de  
service, les frais d'éclairage des chantiers  
et généralement toute la somme de dépenses  
et tous les autres frais de l'entreprise.

Art 7<sup>me</sup> Les matériaux employés par  
l'entrepreneur devront être de la meilleure  
qualité dans chaque espèce, être parfaitement  
travaillés mis en œuvre conformément aux  
règles de l'art & les joints devront être soignés

Art 8<sup>me</sup> L'entrepreneur ne pourra de  
lui-même apporter aucun changement dans  
l'exécution des travaux; il sera tenu de  
refaire à ses frais les travaux ou parties de  
travaux qui ne seraient pas conformes au  
présent Cahier de charges

Art 9<sup>me</sup> Lorsque le Président du Comité  
de l'Eau ou le représentant de la ville présumé  
ront que il existe des vices de construction  
ils ordonneront soit l'arrêt d'exécution  
soit avant l'acceptation définitive la démo-  
lition et la reconstruction des ouvrages  
présument viciés, les dépenses résultant  
de cette vérification seront à la charge  
de l'entrepreneur, lorsque les vices de  
Construction sont constatés & reconnus

Art 10<sup>me</sup> Il ne sera alloué à l'entre-  
preneur aucune indemnité à raison  
des pertes, avaries ou dommages occasion-  
nés par négligence, imprudence, défaut  
de moyen ou fautes manouvriers

Art

Il y avait  
les ont débais  
pour faire une  
assise solide  
la Corporation  
dans le socle  
mouvant par  
exemple la  
pression pour  
mieux mes  
surer cette  
assise

Il y avait les ont débais pour faire une assise solide la Corporation dans le socle mouvant par exemple la pression pour mieux mesurer cette assise

Art 11<sup>ème</sup> Le canal tuyau au eau avant de se placer la terre sera vérifié si les joints sont bien faits & ne font pas eau

Art 12<sup>ème</sup> Les tuyaux devront être posés sur une assise solide dans la tranchée

Art 13<sup>ème</sup> L'entrepreneur au cours de ses travaux & à la place où le Président de l'eau en indiquera, reliera avec le tuyau principal en fonte une ou deux bonnes fontaines & deux valves

Art 14<sup>ème</sup> Les tuyaux en fonte et en plomb & les bornes fontaines & les valves seront fournis par la Ville de la maison neuve

Art 15<sup>ème</sup> La tranchée sera bien remplie, la terre remise en place convenablement et bien foulée par couches de un pied à la fois sur toute l'étendue de l'excavation

Art 16<sup>ème</sup> Les parois de la tranchée seront soutenues par une charpente assez forte pour empêcher l'éboulement de la terre sur toute son étendue et l'entrepreneur sera strictement responsable de tous dommages ou avaries qui pourraient en résulter

Art 17<sup>ème</sup> Les paiements d'acompte ne s'effectueront que sur l'ordre du ingénieur ou représentant de la Ville après inspection & réception provisoire d'une certaine partie des travaux moins une retenue de quinze pour cent, cette retenue ne sera remise à l'entrepreneur qu'au parachèvement des travaux & à la réception définitive

Art 18<sup>ème</sup> Tous les travaux ci dessus décrits être exécutés dans le délai d'un mois

Art 19<sup>ème</sup> Immédiatement après le parachèvement des travaux et la réception définitive des

1 Corporation  
L. V.

definitive des travaux par elle faite  
le Comité de l'Eau et représentant de  
la Ville en présence de l'entrepreneur  
Ort 19<sup>ème</sup> les frais de copie des pro-  
cès-verbaux, de l'acte notarié et tous autres  
seront supportés par l'entrepreneur et  
Maisonnette, le 12 Mai 1890

Thomas Van de Pelt

Alfred ~~Caron~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~ ~~de~~ ~~Montréal~~  
Maire

12 Mai 1890

Coopération  
-signification  
entre

La Ville de Québec -  
même &

Thomas Van de Pelt

pour l'entrepreneur

Montréal le 19 août 1890

Je soussigné Thomas  
Vandevliet m'engage à payer  
78/90  
à la Ville de Montréal ce  
qui a coûté les sept cent  
dix sept francs qu'elle a achetés  
pour moi de Thos Robertson  
C. au lieu que le compte  
me sera payé

J. Vandevliet

---

ccc

Montréal 30 Août 90

Travaux fait par M. Dandé et fils pour  
la ville de Montréal

La pose de tuyaux en plomb <sup>de 3/4 de pouce</sup> et en fer de  
4 pouces sur les rues Gustave et La Salle  
Cinq cent soixante verges courantes à  
raison de 40 centins <sup>huit</sup> la verge (suivant contrat)

✓ \$ 227.20

Pose d'une borne fontaine  
extra d'upte pour les tuyaux de 3/4 de pouce  
selon les prix de la ville de Montréal

✓ \$ 17.50

\$ 38.50

La pose d'une connection en fer de 4 branches  
de 4 pouces de diamètre etc, etc

✓ \$ 7.50

Nettoyage et recrusage de la coupe des tuyaux  
de 4 pouces en fer rue Gustave, otel l'eau  
après les orages pour pouvoir poser les tuyaux <sup>deux fois</sup>

\$ 39.50

La pose d'une borne fontaine coin des rues  
Gustave et Secours

✓ \$ 7.50

Pose d'une valve au même endroit

✓ \$ 7.50

Pose d'une connection à 4 branches et  
la pose d'une connection pour le prolongement  
de la rue Gustave tuyaux de 4 3/4 de pouce en pl.

\$ 7.50

\$ 322.70

Report \$ 322.70  
Sur la rue Notre Dame <sup>100 de</sup> 40 pieds s.  
de longueur de tuyaux de 6 pouces de diamètre  
faire la coupe, la remplir, bruler les joints  
des tuyaux poser le tout (pas de contrat)  
l'éclairage et le Watchman pendant quelques  
jours \$ 42.90

42.90  
Pose d'une valve de 4 pouces coin des rues  
Notre Dame et Secours ✓ \$ 7.50  
Pose d'une autre valve de 6 pouces ✓ \$ 7.50

Oter les tuyaux de 4 pouce bruler les joints  
les retirer, et la perte de plomb \$ 38.00

Pose des tuyaux de 6 pouce sur la rue  
Secours mille cinquante pieds de long ou  
350 verges à quatre vingt quinze centim la verge  
courante (le prix est trop bas de 40 centim la verge) \$ 332.25

extra depte pour le canal en face la propriété de  
M<sup>r</sup> Champagnon \$ 3.00  
" " " de M<sup>r</sup> Charrest \$ 3.00  
" " " pour passer en dessous le canal  
du Schaff \$ 4.50

Pose d'une borne fontaine Rue S<sup>t</sup> Catherine ✓ \$ 7.50  
extra depte pour passer les tuyaux sous le  
ruisseau Nojion \$ 32.50

Dommages causés à l'entrepreneur pour  
soixante dix jours d'arrêts dans ses  
travaux faute de tuyaux cent cinquante Doll 150.00  
\$ 151.35

Report. \$ 951.35  
 Le cout du protest que j'ai  
 ete obligé d'envoyer à la Corporation pour  
 sauvegarder mes droits Cinq Dollars \$ 5.00  
 Total \$ 956.35

Recu Argent en A.C.	\$ 535.00	610.00
	<u>610</u>	
Reste a payer	\$ 426.35	346.35

Recu de Thomas Robertson 700 livres  
 de plomb au compte de la Corporation  
 de Beauport (environ)  
 700 livres à 4 1/2 centimes \$ 29.75 29.75

Reste en tout a payer \$ 391.60 316.60

Thomas Van de Biech

Thomas Van de Biech  
 Thomas Robertson  
 30/8/50

48-F

TP

TUYAUX A L'EAU; meter

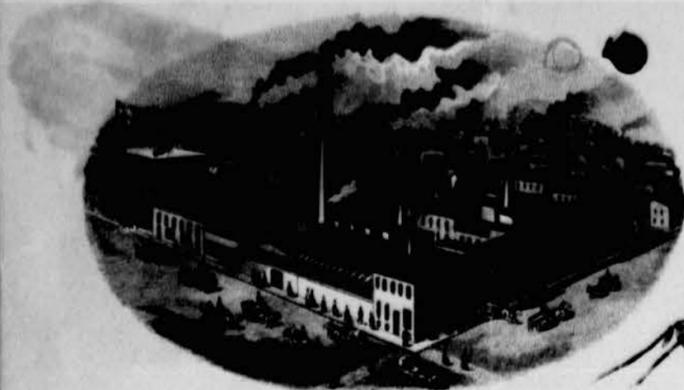
Offres diverses de fourniture des tuyaux  
à l'eau, meter, etc.

73/89 e 91

1 2 4 6

P25/B1,352

4 5



lan

**THE CANADA PIPE & FOUNDRY CO**

78/89

Montreal, Nov 14<sup>th</sup> 1889

Corporation of Maisonneuve  
H Prevost Secy, Treas

Dear Sir:

We would like to know if we shall ship you the balance of your order for 4" C.I. Water Pipe an early reply will oblige

Yours Truly  
Canada Pipe and Foundry Co  
W.C.

The Canada Republic  
14/Nov/89.



2 4 6

P25/B1,352

4 7

# W. E. GOWER, C. E.

Patent Girders, Iron and Steel Joists, Water Works and Gas Works Supplies  
Asphalte Roadways and Sidewalks.

AGENT FOR

HYATT PURE WATER CO., of New York,  
City Filtration and Manufacturers Filters.  
NATIONAL METER CO., of New York,  
Crown, Gem and Empire Water Meters.

ST. GEORGE'S PATENT GULLIES,  
IBBOTSON BROS. & CO, Sheffield, Steel Tools, &c.  
LAW'S CENTRAL BRIDGE WORKS, Peterboro, Ont.

W. WHITWELL & CO., Stockton-on-Tees, Pig Iron, &c.  
RAINHAM CEMENT CO., London, "Reliance" Brand.  
GEORGE DIBLEY & SON, London, Metals, Iron, &c.

204 ST. JAMES STREET,

Montreal, April 11<sup>th</sup> 1890

78/90

To the Mayor & Corporation  
of Maisonneuve  
Gentlemen

I beg to make you the following proposition  
in regard to Meters either to sell you  
what you require, as per price list sent  
you prices are f.o.b. New York, you to pay  
duty freight &c on

I am prepared to rent your Corporation  
all the Meters you require for a period  
of 10, 15 or 20 years at the following rates

1/2"	Meters for house services	4 <sup>00</sup>	per annum
1"	" " " factories &c	9 <sup>00</sup>	" " "
2"	" " " " "	24 <sup>00</sup>	" " "

I will undertake to correct these meters  
and keep them in repair and replace  
them when necessary by new ones

The Council to undertake that all houses  
newly erected or may be erected during  
the time agreed upon in contract shall  
be forced to take water by meter at the

W. E. GOWER, C. E.

Patent Girders, Iron and Steel Joists, Water Works and Gas Works Supplies  
Asphalte Roadways and Sidewalks.

AGENT FOR

HYATT PURE WATER CO., of New York,  
City Filtration and Manufacturers Filters.  
NATIONAL METER CO., of New York,  
Crown, Gem and Empire Water Meters.

ST. GEORGE'S PATENT GULLIES,  
IBBOTSON BROS. & CO, Sheffield, Steel Tools, &c.  
LAW'S CENTRAL BRIDGE WORKS, Peterboro, Ont.

W. WHITWELL & CO., Stockton-on-Tees, Pig Iron, &c.  
RAINHAM CEMENT CO., London, "Reliance" Brand.  
GEORGE DIBLEY & SON, London, Metals, Iron, &c.

204 ST. JAMES STREET,

Montreal, \_\_\_\_\_ 18\_\_

above rentals of meters and that at the  
expiration of the terms of contract, the  
Council to take the meters at valuation if  
the Council decide to continue the water supply  
Cote St Antoine & Cote St Louis supply  
all houses with water by meter and have  
found it work very satisfactorily

I shall be pleased to wait upon you  
at any time you may appoint and  
will furnish any information you  
may desire

Yours truly  
W. E. Gower

Gouverneur  
11/2/90

Dear Sir,  
I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 27th inst. in relation to the above mentioned matter and in reply to inform you that the same has been forwarded to the proper authorities for their consideration.

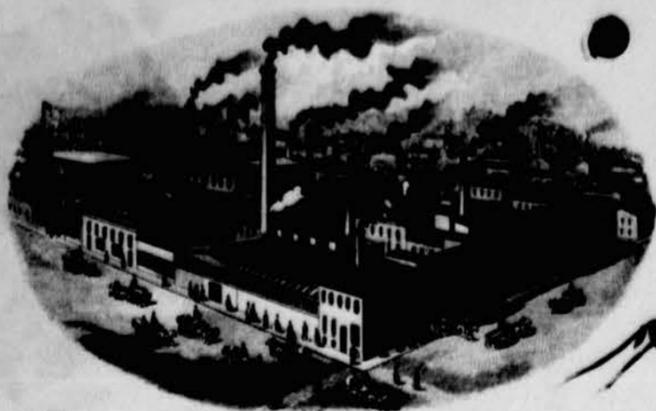
Yours faithfully,  
G. E. Gagnon

Wm. Gagnon

304 ST. JAMES STREET

General Contractors and Builders  
Iron and Steel Works and Pipe Works Supplies

W. E. COOPER & CO.



Ear

James Fontaine

**THE CANADA PIPE & FOUNDRY CO.**

P.O. BOX, 429.

Montreal, May 14 1899

Messrs Corporation of Manufacturers

Dear Sir:

78/90  
We can supply you  
Iron special castings  
Rods & Crosses of the  
three only - 304 lbs - we have all the  
patterns

Yours Truly  
The Canada Pipe & Foundry Co.  
Per W. Channing

2 4 6

P25/B1,352

5 1

Annuaire de la laine  
de Péterfornung Co  
pour Paris & étrangers

14 Mai 90

2 4 6

P25/B1,352

5 2



Dominion Metal Works  
 (Established 1828)  
 536 to 542 Craig Street.

Montreal 7 May 1890.

Corporation Maisonneuve  
 Montreal  
 Gentlemen,

78/90

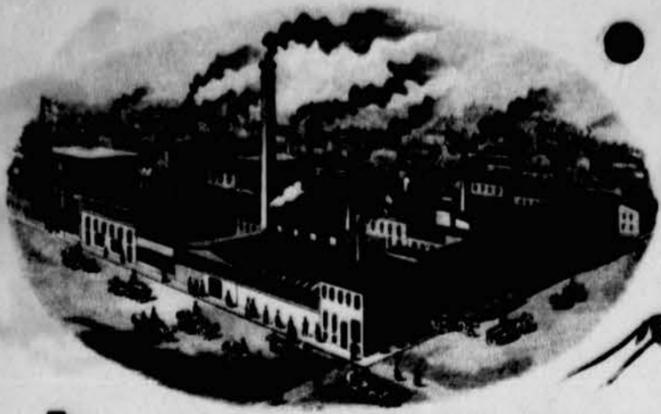
We will supply you with Corporation Cocks of Montreal or Ottawa Pattern at the following prices

Cocks  $\frac{1}{2}$ " 57<sup>s</sup> 3/4  
 75<sup>s</sup> 85<sup>s</sup> 1<sup>1/2</sup> each net  
 Wrenches 30<sup>s</sup> 38<sup>s</sup> 45<sup>s</sup> " "

Saluting your esteemed commands  
 Very truly  
 Yours truly  
 Joseph E.

Gauthier  
Dumais  
pour cocher  
7 Mai 80

*[Faint, illegible cursive handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



**THE CANADA PIPE & FOUNDRY CO.**

P.O. BOX, 429.

Montreal, Juillet 14<sup>th</sup> 1890.

M<sup>r</sup> M. S. Ecuement.

Sic Tres. Corporation de Marceconnais.

79/90  
C<sup>te</sup> les Messieurs.

Nous avons reçu votre lettre du 3 courant nous disant que d'après un contrat verbal avec Mr Champagne & O' Farrell nous nous étions obligés de vous fournir tous les tuyaux sur première demande. Nous avons aucun contrat écrit à cet effet et nous nous sommes engagés à vous fournir les tuyaux le plus vite possible, nous avons fait le mieux pour vous satisfaire et si votre entrepreneur vous proteste, nous en sommes pas l'auteur, nous vous avons pas promis de vous délivrer les tuyaux dans un temps limité et nous avons aucun contrat écrit à cet effet. Nous nous serons très obligés si vous pouvez nous envoyer un chèque au montant de notre compte et obliger beaucoup.

Vos très dévoués  
The Canada Pipe & Foundry Co.  
L.D.

Canada Dept of Labour  
14/9/90

2

4

6

P25/B1,352

5 b

*Drummond, McCall & Co.*  
*Iron, Steel and Metal Merchants.*

OFFICES:  
NEW YORK LIFE INSURANCE BUILDING  
PLACE D'ARMES & ST. JAMES ST.

*Montreal,* July 23rd, 1890.  
*Canada.*

J.E. Vanier Esq.

Montreal, P.Q.

Dear Sir:-

Referring to your enquiry regarding 6"  
Cast iron pipe. As agents for Mr. Alex. Gartshore  
of Hamilton, we beg to offer you 6" Cast iron pipe  
in 12 ft lengths at \$40. per ton of 2000 lbs de-  
livered f.o.b. cars C.P.Ry. Hochelaga, terms nett  
cash 30 days.

We are advised by Mr. Gartshore that he  
could make and ship all the pipes within say one  
week.

Yours faithfully,

*Almon W. MacFarlane*

We are,

Yours faithfully,

*Almon W. MacFarlane*

RECEIVED  
DING.

1890.

venience caus-

from the C.P.

had been placed

agent of the

C.T.R. whose

been handed

if something

is.

trouble you

through any

above com-

given.

Hamilton for

with C.T. to

will bring them

for your es-

*Drummond McCall  
20 July 90*

*Drummond McCall & Co.  
Sons, Steel and Metal Merchants.*

*Montreal,* Aug. 13th, 1890.  
*Canada.*

INSURANCE BUILDING,  
125 & ST. JAMES ST.

BUILDING.

1890.

Water Department.

Corporation of Pisonneuve.

Pisonneuve.

Dear Sirs:-

We enclose you herewith invoice for 101  
6" cast iron water pipes shipped you. The C.P.R.  
advised us to-day that they had the car at Jacques  
Cartier Junction and would switch it around to you  
some time this afternoon so that it should be with  
you before this invoice is received, and we trust  
you will find the pipes in every way satisfactory.

We shall be pleased to if we are favored  
with your order for 4" pipes which we have not any  
doubt but that we could ship inside of 3 weeks af-  
ter date of order being received.

Yours faithfully,

*Drummond McCall & Co.*

We are,

Yours faithfully,

*Drummond McCall & Co.*

venience caus-  
from the C.P.  
had been placed  
agent of the  
G.T.R. whose  
been handed  
if something  
e.  
trouble you  
rough any  
above com-  
given.  
Hamilton for  
with G.T. to  
ll bring them  
or your es-

2 4 6

P25/B1,352

5 8

MCCALL & CO.  
METAL MERCHANTS.  
AGENTS FOR  
LEON & "GOVAN" PIG IRON.

NEW YORK LIFE INSURANCE CO. LTD.

Montreal, Aug. 14th, 1890.

Messrs Corporation of Maisonneuve.

Maisonneuve.

Dear Sirs:-

We regret exceedingly the trouble and inconvenience caused you through the erroneous advice which we received from the C.P. authorities to effect that the car of pipes for you had been placed. We have taken the matter up with the general freight agent of the C.P.R. and also with the general freight agent of the G.T.R. whose department had previously advised us that the car had been handed over several days ago to the Pacific and we will see if something cannot be done to prevent such an occurrence in future.

We regret as we have said, exceedingly the trouble you have been caused but we must claim that it was not through any fault of ours but through that of the officers of the above companies who are responsible for the erroneous reports given.

In regard to the 4" pipe we have wired to Hamilton for prompt execution and are also endeavoring to arrange with G.T. to have the cars placed on the wharf, if impossible, we will bring them to Hochelaga via Pacific as before. Thanking you for your esteemed order.

We are,

Yours faithfully,

*Almonro D. Hall & Co.*

1890  
No. 10  
COLLIERIES OF N.Y.  
SHEPHERD & CO.  
AGENTS FOR  
& "GOVAN" FIG IRON

WELLS & CO.  
METAL MERCHANTS.

NEW YORK LIFE INSURANCE BUILDING.

*Montreal,* September 1st, 1899.

Water Works Department,  
Corporation of Maisonneuve,  
Maisonneuve.

Dear Sirs:-

We have pleasure in advising that the 4" pipes ordered by you have all been shipped. The lot left Hamilton on Saturday last and should be here to-morrow or Wednesday.

We were unable to arrange through shipment by Grand Trunk to wharf, and so have shipped by same route as before, and the pipes will be placed at Hochelaga by Canadian Pacific.

Yours faithfully,

*Sherrill & Co.*

NEW YORK LIFE INSURANCE CO. AND

DRUMMOND & CO. IRON & STEEL MERCHANTS

11/9/97

September 1st, 1897

Montreal

CONTROL OF PATENT RIGHTS

RESOLUTIONS

Dear Sir:-

We have pleasure in advising that the 4" pipes ordered by you have all been shipped. The lot left Hamilton on Saturday last and should be here to-morrow or Wednesday. We have endeavored to expedite shipment by using tank

to what, and no have shipped by same route as before, and the pipes will be placed at Montreal by Canadian Pacific.

Yours faithfully,

Aluminium Works Co.

\_\_\_\_\_

*Drummond, McCall & Co.*  
*Iron, Steel and Metal Merchants.*

*Montreal,* July 7th, 1891  
*Canada.*

OFFICES:  
NEW YORK LIFE INSURANCE BUILDING,  
PLACE D'ARMES & ST. JAMES ST.

Corporation of Maisonneuve.

Maisonneuve.

78/91

Dear Sirs:-

We beg to quote you for 1500 ft of 8"  
Pipe weighing about 45 lbs per running foot, and  
guaranteed to a pressure of 300~~2~~ lbs per square  
inch:-

\$36.00 per nett ton delivered f.o.b.

cars Hochelaga, terms nett cash.

60 days

Yours faithfully,

*Drummond, McCall & Co.*  


Drummond & McCall

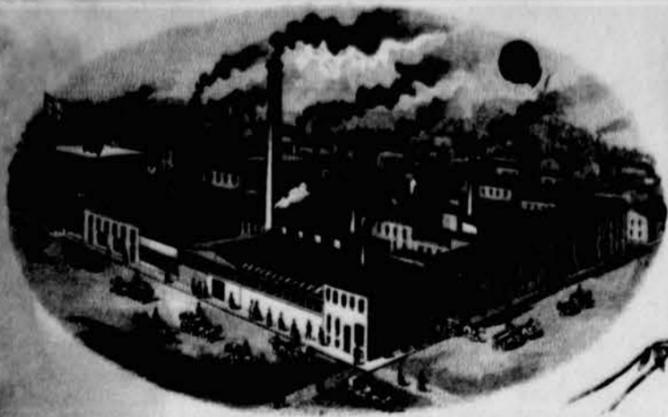
7/7/91

1500	
103.00	665
930	251
<hr/>	
1200	
1095	
<hr/>	
105	

1500	
700	0.12
<hr/>	
800	

231	
33	
<hr/>	
693	
693	
<hr/>	
696	
23	





**THE CANADA PIPE & FOUNDRY CO.**

*Montreal, July 7<sup>th</sup> 1891*

*Coorporation of Maisonneuve*

*7/9/91*

*Gentlemen.*

*We will deliver 8 in C.I. Pipes for Water purposes, 55 lbs to the foot, tested to 750 lbs, 9/8 inch, for thirty seven Dollars and fifty cents per foot long. The whole quantity about fifteen thousand feet inside of ten days from receipt of order. If taken at our works the price will be one dollar per foot less. Payable in sixty days.*

*Yours truly*

**THE CANADA PIPE & FOUNDRY CO.**

*W. B. ...*  
*Pres.*

2

4

6

P25/B1,352

b 5

The Canada Pipe Foundry Co

7/7/91

DE GRASSE, 100, 100, 100

78-G

9

78/88 @ 98

Demain demandé par "Protestant House of Industry  
& Refuge" à l'effet de changer le meter de place.

MONTREAL

Protestant House of Industry & Refuge.

February 6 1888

M<sup>r</sup> J Deanechamp Esq

Secty. Treasur  
Maisonneuve

78/88

Dear Sir

I am in receipt of your letter of 26 January in reference to water pipes and meters. Supplying one substitution, which will be laid before our Board of Management at its first meeting.

I am yours  
Respectfully

D. McMillan  
Scty

July 17/3/98

MONTREAL

Protestant House of Industry and Refuge,

15 February 1898

To The Mayor and Council  
of the Town of Maisonneuve

78/98

Gentlemen

We beg to approach your Council and  
request the permission to have our Water Meter  
removed from where it now stands to the end  
of our pipes near the <sup>out</sup> Building on gate.

Hoping that this will have your favourable  
Reply.

And much obliged

Yours Very Respectfully

D. McMillan  
Secretary

Recd 7/1/98

MONTREAL

Protestant House of Industry and Refuge,

4 May 1898

Dr

78/98 The Mayor and Council of  
Monsieur

Gentlemen. We beg to call your attention to our letter to your Council some two or three months since, requesting permission to remove our water works from where it is now placed near Lepine Park, to the end of our pipes in Longue Pointe.

Hoping that you will grant us a favorable reply at your earliest convenience and thank you.

Yours Very Truly  
D. McMillan  
Secretary

$$\begin{array}{r} 36 \\ 16 \\ \hline 216 \\ 36 \\ \hline 5.76 \\ 68 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 4 \\ 15000 \\ 35800 \\ 1432 \\ \hline 6179000 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 57888 \\ 19440 \\ 38880 \\ 54264 \\ 89260 \\ \hline 104760 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 18600 \\ 37800 \\ 33000 \\ \hline 89400 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 362732 \\ 89400 \\ \hline 451632 \end{array}$$

juisouages-

J. J. J. J.

$$\begin{array}{r} 13000 \\ 33000 \\ 33000 \\ 79000 \\ 125825 \\ \hline 204825 \\ 164995 \\ \hline 369820 \end{array}$$

78-H

H

BORNES-FONTAINES:

78/89 @ 98

Offres de fourniture de bornes-fontaines.-

Lettres du Chef O'Farrell sur le mauvais état des bornes-fontaines.-

Lettre de la Montreal W. & P. Coy. sur eau fournie gratuitement pour l'usage des bornes-fontaines.-

Proposition de MM. J. Perrasault & Chs. Girard de poser des valves sur les bornes-fontaines.-

587 to 593, CRAIG STREET,

*can*  
**E. CHANTLOUP**

Hot Water Apparatus, Telegraphic Instruments

IRON & BRASS FOUNDER,

RAILROAD WORK, LAMP & OTHER TRIMMINGS.

Montreal, Nov 14 1889  
Géop. de Maisonneuve  
Maisonneuve & P.

*bonnes fontaines*

Gentlemen

I propose to furnish you with 2-2 brass  
No. 10 valves with extra coupling for the sum of eighty  
dollars *ca.* (\$80<sup>00</sup>) or without extra coupling for the  
sum of seventy-five dollars *ca.* (\$75<sup>00</sup>). Hoping  
to receive your order I remain.

Yours truly  
E. Chantloup  
1889

2 4 6

P25/B1,352

7 2

Echantillon

14 Nov 1884

*[Faint signature]*



*Armes - fontaines  
eau*

Dominion Metal Works  
(Established 1828)

536 to 542 Craig Street.

Montreal May 14 1890

Cooperation of Maisonneuve  
Maisonneuve

78/91

Gentlemen

We are prepared to  
furnish you with 1 1/4 Water  
Valve for \$13.50 also if you  
require a large quantity of  
Hydrants we will be able to give  
you a much better price than  
last year  
Hoping to be favoured with your  
order

We Remain  
Yours  
Garth & Co

Gauthier  
summe pour  
valoir

11 mai 90



ST. GABRIEL LOCKS, P. O. Box 1294

Montreal, Aug 27 1890

78/90

The Corporation of Masimere  
Gentle

I will make for you  
Hydrants same as those I make for St-Henri  
and St. Benoit and will give on same  
an extra nozzle for Steam Hose for \$5.00  
each Hydrant delivered at your yard

Yours Truly  
John McDougall  
Caledonian Works

6. Value Montreal Corporation Water \$25.<sup>00</sup>  
4 " " " " " 20.<sup>00</sup>

Edouard Meunier  
Aug 27 - 1890.  
L'Union  
parabornes  
L'Union

1890

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

Mairammonde le 10 Janvier 1871  
Borne fontaine

A Monsieur le Maire &  
Messieurs les conseillers

78/91 Messieurs  
Le besoin se faisant sentir  
d'une fosse à vapeur pour  
l'usage de dégeler les  
Bornes fontaine je vous  
demande messieurs si vous  
juges cela à propos de vouloir  
prendre cette demande en  
considération

Je suis Obligé d'avance  
Vos F. Paull  
Chef de Police  
Mairammonde

Lue le 6/12/93

Mais amueve 6 Dec 1893

78/93

A Monsieur le Maire &  
Messieurs les Conseillers  
Messieurs

Il est de mon devoir de vous  
faire avec amabilité l'état de nos  
fontaines de votre ville je  
considère qu'il y en a par une seule  
en bon ordre d'usage et je crois  
de plus qu'elles doivent être gélées  
parce qu'elles ne sont entourées de rien  
pour les préserver du froid

avec tout dévoué Vostre  
Thomas O'Sullivan  
Chef de Police feu

Luc 27/94  
Maison neuve 9 juillet 1894  
A Monsieur le Maire et  
Messieurs les conseillers de la  
ville de Maison neuve  
Messieurs

78/94  
Il est de mon devoir de vous donner  
l'état des bonnes fontaines de notre  
municipalité. Je pourrais dire que sur  
toutes nos bonnes fontaines il y en a  
peut-être 7 ou 8 qui sont recherchables  
le reste n'est d'aucune utilité en cas  
d'incendie et même d'urgence pour  
certaines propriétés.

Je demeure Messieurs  
votre dévoué serviteur  
Thomas O'Farrell  
chef de la brigade du feu

MONTREAL WATER & POWER CO.  
IMPERIAL BUILDING.  
GEO. T. MITCHELL, SECRETARY.

P. O. Box 874

Montreal, 27<sup>th</sup> May 1895

*78/95*  
Mr. Eremont Esq Secy Treas  
Sons of Masons

*78/95* / We have your two several favors of  
25<sup>th</sup> inst - The matters of the hydrants shall  
be attended to without delay -

In regard to the public fountain. We are  
under contract to supply water free for that -  
Kindly advise us when you have it ready for  
use and we will make the connections at  
once

Yrs very truly  
A. Carveth

Leu 178/97

Maisonmme. le 17 Janvier 1897

A Messieurs le Maire & Messieurs les Councillors de la ville  
Maisonmme.

Messieurs

78/97

Je crois remarquer que le soin  
des bornes fontaines n'est pas ce  
qui il devrait être par la compagnie  
et qu'en cas d'incendie, le service  
n'est répandu de l'état d'ailleurs et au  
si a l'égard du compte de ces bornes  
que l'on doit avoir en cas d'incendie  
de quelle manière je demandai m'y  
prendre n'ayant que deux hommes  
lorsque cela peut être bornes mes  
pour avoir le compte. En. V. M.  
me.

En priant que vous repreniez  
ce quelque remarque sur cette  
conclusion

Je demeure votre dévoué  
serviteur

Wm. D. Hall  
Chef de Police

*Recu 5/10/98*

Montréal, 24 Septembre 1898.

*78/98*

A Monsieur le Président  
et aux Membres du Comité des Incendies,

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que le département dont vous êtes les administrateurs a en usage depuis bientôt deux ans une valve connue sous les noms de Naud, Lapointe & Girard, dont M. M. J. Perreault et Charles Girard sont maintenant les propriétaires.

Connaissant les avantages incontestables de cette valve et sachant l'intérêt que vous prenez à la sécurité de votre propriété publique, nous venons vous proposer de poser nos valves sur les bornes-fontaines qui n'en sont pas encore pourvues.

Nous serons heureux d'être à votre disposition pour plus amples détails quant aux prix et termes de paiements.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs,

Vos dévoués serviteurs,

*Jérémie Perreault  
et Charles Girard.*

83, St. Jacques.

4 6 P25/B1,352 8 3

78-1

Lettre A.

Cette lettre n'est pas  
employée dans l'indexage  
des dossiers.

5/3/18

78-3

*J*

Personnes pauvres ne paiement de l'eau.

78/89 @ 98

2

4

6

P25/B1,352

8 5

22 Dec 89  
Bonnie Corbett

7/89 Je suis dans l'impossi-  
bilité de payer mes par ma heurte  
té Pily avoir la bonté de m'en dispan-  
cer. Il y a dix ans que mon  
mari n'est plus capable de travailler

J. W. Nichol

Jeanell Michel  
25/1/89

1<sup>er</sup> <sup>can</sup>  
Maison - neuve <sup>22/12/89</sup>  
9 Decembre

79/89 Monsieur le Secrétaire  
Si vous plaît présente ma  
requette à Messieurs du  
Comité, pour avoir le usage  
de Leau, sans pouvoir,  
La payer.. Je suis veuve.  
avec trois Enfants sur les  
bras.. et pour toute ressource  
d'aller gagner ma vie à La  
Journée quand je peut  
avoir de Leu, je m'adresse  
à Messieurs Juges par vous-même  
si il est bien facile, de  
payer un Loyer, et de nourir

mes Enfants sur les  
D'une pauvre femme. Je ne  
peut vous donner aucune autre  
raison seulement que je  
suis dans l'impossibilité  
de vous faire de plus...  
Comptez sur ma parole si  
je vous demande cette Charité  
ce n'est pas pour moi les pour  
mes pauvres Enfants...  
Tout en vous accordant cette  
demande...

Vous Obliger  
veuve Delina Rabert

Amey R. Roberts  
27/2/89

24/12/89  
Maison. Senec.

7/89

Messieurs le Secrétaire,  
Sachez que assez bon pour,  
présentez aux Messieurs  
du Comité cette demande  
que je fais pour avoir  
l'usage de la maison. Sans  
pouvoir payer le montant  
demandé. Je suis incapable  
de rien faire de plus...  
Je n'ai pour toute ressource  
que mes 60 ans. et pour  
gagner ma vie un petit magasin  
qui me donne p. à 10 cents  
par jour

Je pressent si il vous plait  
prendre La Chose en Considération  
car je ne peut rien faire de  
plus,, en vous rendant à  
ma demande,, vous me  
rendez un grand service  
à ce, rendu à mon âge il  
n'est guère facile de venir  
chercher un peu d'eau à  
La Fontaine. . . . .

Je suis votre Obligée  
Charlotte Daigle



# Memorandum.

Bureau du Secrétaire

Téléphone Bell 4333  
" March. 1833

Maisonneuve, Nov 26<sup>th</sup> 97

78/97 The Montreal Water Power Coy.  
Montreal

Gentlemen,  
I hereby certify that Mr. Gagnon is a resident of this community and is 77 years old & very poor. You would confer him a great favor by giving him his water free.

Yours truly  
W. E. [Signature]  
Caretaker of Maisonneuve

Ce compte

Rapportez ce compte en venant payer, et exigez un reçu sur une formule de la Compagnie.

\$  
Arrérages \$  
Total.....\$


L'eau sera fermée si non payée le Dec 9-97

mois.

ACQUÉVIC DE MAISONNEUVE.

Folio.....

M. J. Gagnon

Dû à la Montreal Water & Power Co'y.

Pour six mois d'approvisionnement d'eau finissant le 30 Avril, 1898, comme suit, savoir :

Ce compte est payable à l'Hotel-de-Ville 8 jours apres sa

Les Comptes d'eau sont payable d'avance chaque six mois.

Comme locataire ou occupant de maison d'habitation.....	No. 27	Rue. Rte	\$
" " " Magasin, bureau, boutique	No.....	Rue.....	
" " " Hotel, auberge,	No.....	Rue.....	
" .....	No.....	Rue.....	
..... Gallons d'eau @.....	centins par 1000 gallons.....		
Par Mètre.....	Engin à vapeur à..... Cheva de force @.....	chaque force.....	
Pour.....	Cheva		
" .....	Vache		
" .....	Stalle pour un cheval.....		
" .....	Urinoir.....		
" .....	Cabinet d'aisance.....		

To be paid by Corporation of Maisonneuve

Rapportez ce compte en venant payer, et exigez un reçu sur une formule de la Compagnie.

Arrérages \$

Total.....\$

L'eau sera fermée si non payée le Dec. 9-97

Lulu 11/3/95

Maisonnette, 17 Janv 1898

78/98

Madame Joseph Gauthier se  
declare incapable de payer  
l'eau. La famille est  
pauvre. -

J. N. Belandier  
Interne

75-K

K

Plaintes re eau fermée sans avis et pression in-  
suffisante.-

78/89 @ 97

Études et Constructions  
de  
Chemins de Fer

Travaux Publics

H. MALINGRE & C<sup>IE</sup>  
MONTREAL

211  
Monsieur le Secrétaire Trésorier  
de la Ville de Maisonneuve

Monsieur,

79/89  
J'ai lieu d'être étonné de la façon cavalière  
avec laquelle la municipalité procède à mon égard  
relativement au paiement de mes taxes;

Depuis quatre ans que j'habite cette place  
je ne sache pas avoir failli à aucun engagement vis-  
à vis de la Ville;

Je crois logique de payer mes taxes au  
premier ou cinq écus, de cette manière la Ville  
m'avance trois mois et de mon côté je lui paie trois  
mois d'avance,

Je regrette d'autant plus cette activité  
à me fermer l'eau, en temps inopportun et sans  
qu'il y ait péril en la demeure, que depuis 44  
mois, je réclame inutilement un numéro sur ma  
maison et qu'il brille toujours par son absence,

Je ne demande pas de faveur et n'en attends  
pas, mais un peu d'équité n'abîmerait pas le  
tableau.

29 Juillet 89.  
Votre bien dévoué  
H. Malingre

*Handwritten notes and calculations on a folded document.*

**Table 1 (Left):**

40	50	6.50
50	60	7.25
60	70	8.00
70	80	8.75
80	90	9.50
90	100	10.25
100	110	11.00
110	120	11.75
120	130	12.50
130	140	13.25

**Table 2 (Right):**

140	150	14.00
150	160	14.75
160	170	15.50
170	180	16.25
180	190	17.00
190	200	17.75

**Vertical Calculations (Right Side):**

- $1775 \frac{112}{12}$

**Other Text:**

- Handwritten notes in French, including "Le... de la..."*
- Signatures and dates at the bottom.*

RODOLPHUS LAURENDEAU L. L. <sup>eau</sup>

AVOCAT, \* ADVOCATE.

No. 1608 rue Notre Dame,

CHAMBRES NOS. 12 & 13

Telephone 2178

Montreal, 5 Dec <sup>eau</sup> 1890

A Son Honneur Le Maire  
et Messrs. les Conseillers de Monseigneur

Messieurs,

78/90 Le suis chargé  
par M<sup>r</sup> C. E. Levey, un Con-  
tribuable de votre ville  
de prendre des procédés  
contre votre Conseil à  
raison des faits suivants:

M<sup>r</sup> Levey a bien vére-  
ment payé sa taxe d'eau  
pour

pour l'année courante  
vous un procédé aussi  
indélicat qu'insulte  
un des employés de votre  
Corporation a cru de  
voir fermer l'eau qui  
doit valablement M.  
Levey - Je ne saache pas  
que vous ayez un droit  
aussi arbitraire surtout  
lorsqu'un Citoyen a  
payé son eau pour l'année.  
A vous, Messieurs, d'y  
voir de suite autrement  
nous procéderons -

Votre tout dév.  
P. Mulholland

*L. L. L. L.*

Montréal le 7 Juin 1895

78/95  
A Messieurs le Maire et les  
conseillers.

Messieurs,

Depuis plusieurs  
jours que je m'aperçois  
que l'eau de l'aqueduc m'arrive  
que tous les jours à la même  
heure; je crois que ce

certains personnes c'en perent  
avec abus. Je demanderai  
au conseil de bien vouloir  
s'en occuper afin que ces  
sortes de choses cessent, car je me  
trouve dans l'impossibilité  
de manquer d'eau

J'ai se esperes que vous  
voudrez bien prendre ma de-  
mande en consideration

Je suis votre  
Samuel Perrot

10000

fac. mention de l'annuaire  
mis en subdélégation au chef  
de l'imp. de l'imp. -  
~~500~~ 10000 francs

un peu accablé

1 pour cent d'amortissement

5%

225.00

Epopee difficile + minutée difficile

Prime s'élève, devr. être employé  
à payer les intérêts sur le montant  
d'emprunt -

Exemple de l'Etat d'Ontario -

July 15/96

The Lawrence Sugar Refining Company Limited.

A. SAUBERTEN, PRESIDENT.  
W. E. LAGATT, VICE-PRESIDENT.  
G. DONALLY, SECY-TREASR.

Montreal, July 15 1896

The Chairman Water Committee  
Council of  
clairsonne

78/96

Dear Sir. We wish to  
call your attention to the  
unsatisfactory manner in  
which the water is  
supplied us at the Refining  
warehouse. Since some  
time past we have had  
a great deal of trouble  
in consequence of the  
pressure in the main, not  
being sufficiently strong to  
open the water to the  
second floor of the building

in which it is required  
of the result is that  
we are at times hours  
without water, which  
is of considerable loss  
to us, not to say any  
- thing of the inconvenience

No trust it is  
only necessary to call  
your attention to the  
matter in order to have  
the trouble remedied by  
having sufficient pressure  
turned on in the main  
so that the water will  
be forced to the floor  
of the buildings when it  
is in use.

Yours truly

The ST. LAWRENCE SUGAR RECEIVING CO., Limited.

To Mr. Tally

Call Address "Lawrence."

The St. Lawrence Sugar Refining Company Limited.  
St. Lawrence Building.  
26 St. Sacramento Street.

A. BAUMBARTEN, PRESIDENT.  
THEO. LABATT, VICE-PRESIDENT.  
D. McNALLY, SECY. TREASR.

Adomny  
Gibson

Montreal, May 10 1897

Mr Mayor & Honorable members  
of the Council of Ville de Maisonneuve



787/97

Greeting.  
I beg to call the attention of your honorable body to the fact, that, during the past winter, and also at the present time; I suffer from an insufficient supply of water. Many days during the winter there was not sufficient pressure to carry the water to the upper part of my house, so that I was often obliged to connect to the Factory's water supply to keep my D.C. in a sanitary condition. I pray that your honorable body will cause a separate service pipe to be placed at my disposal, as the one that supplies me at present has several branches, hence the insufficiency. By so doing you will much oblige a constant sufferer. Yours truly F. Card

78-L

L

Requête des contribuables re paiement du déficit  
de l'eau.

78/89

2 4 6

P25/B1,352

1 0 7

J. F. Beauchamp.  
AVOCAT,  
35 rue St. Jacques,  
Basique de l'ÉTENDARD.

Montréal, le 2 Août 1889

au Conseil de Municipalité

Messieurs

78/89

uant à la reprise des  
contribuables rélativement au  
paiement - du Dément de Beau,  
je suis d'opinion que le Conseil  
a une disposition complète de  
refuser ou d'accorder cette reprise.

Respectueusement

J. F. Beauchamp  
avocat

A M. le Maire & M.  
les Conseillers de la Ville de  
Maisonneuve,

Messieurs,

787  
L'humble requête  
des saussignés, résidant dans  
la Ville de Maisonneuve, ex-  
pose respectueusement:

Que: Attendu que nous,  
résidant & contribuables de  
la Ville de Maisonneuve, ne  
sommes pas approvisionnés  
d'eau par la Corporation  
de cette ville;

Attendu que, les comptes  
pour l'approvisionnement  
d'eau étant collectés, il existe  
encore un déficit assez con-  
sidérable pour les derniers  
six mois;

Attendu qu'il peut arri-  
ver que dans l'avenir la Cor-  
poration ait encore à payer  
des déficits semblables;

Attendu que ces déficits  
sont & seront payés à même  
les fonds généraux de la  
Corporation de cette ville.

Il est juste de notre in-  
térêt de nous soustraire au  
paiement de tels déficits.  
C'est,

C'est pourquoy nous de  
mandons, par la présente  
requête, au Conseil de  
ladite Ville de Maisson  
neuve que ces déficits  
soient payés de manière  
à ne pas être pris sur les  
fonds généraux de la Cor  
poration mais sur les per  
sonnes qui sont appro  
visionnées d'Eau par la Cor  
poration & qui ont amené  
ces déficits.

Et vos requérants ne  
cesseront de prier.

B. St Jean.

A. Béclair

Le Champagne

Joseph Lebun

Joseph Bouchard Père

Joseph Bouchard fils

Berthelmi Colon

J. H. Bouchard

Raphaël, St Jean

Louis Vigier

Joseph Jarmotte

V. J. E. Brouillette, M. D. D.

Gilbert Lamoureux

F. Martineau Echevin  
de Montréal

nom de  
prieure  
ville de  
...

A. Belanger  
P. Bronillette  
Jas. Jenois  
Mme Geneille  
F. X. Charbonneau  
Hubert Fife pere  
Hubert fife fils  
J. Jannard  
H. Lahaie  
L. nap Charbonneau  
A. Renaudet  
J. Flanagan  
J. P. Kesse  
E. P. P. P.  
Louis Lachance  
L. Benoit  
D. Benoit  
J. Charret  
D. Manuel  
J. Marie

2 4 6

Requête  
des  
membres

Reposé à l'aveugle  
de la Corporation  
M. E.

P25/B1,352 1 1 2



2

4

6

P25/B1,352

1

1

4

Hub Privat  
16/7/90

presente le 18/7/90  
refere au comite de l'eau :

Montréal le 26 Mars 1891

Messieurs Prost & Benoit

78/91

Relatif à la coopération  
de Messieurs Prost & Benoit  
en employé au canal  
d'égalité fait pour la ville  
de Montréal pour le  
montant de cent huit mille  
~~vingt-cinq~~ cents cinquante  
cents <sup>108500</sup> d'après le rapport de l'ingénieur

resté de vous

Thos Fauché  
Chef de Plie  
Messieurs

~~Thos Dorell  
u Eau  
Benoit & Dorell  
20 Mar 91~~

~~928  
598  
330~~

8 901 2001 600000

000898  
8  
108501

108501

Maisonneuve March 25 1892

To the Mayor and Council  
78/92 of Maisonneuve

Acting under your instructions  
I have this day between the hrs of  
one and three a.m. examined  
the water <sup>meter</sup> on the main pipe and  
found there was 31 gals of water  
per min being consumed 8 gals per min  
was being used at the electric station  
leaving 23 gals per min not accounted  
for and I am of the opinion that  
this quantity is being wasted by the  
Citizens. as it is only 5.8 gals  
per hour for each house

Awaiting your further Instructions  
I remain Your Humble Servant  
John J York

200

Maisonneuve March 23<sup>rd</sup> 92

M<sup>r</sup> William Almont  
- Maisonneuve -  
- D<sup>r</sup> to the Town of Maisonneuve -  
1890 - water supply -

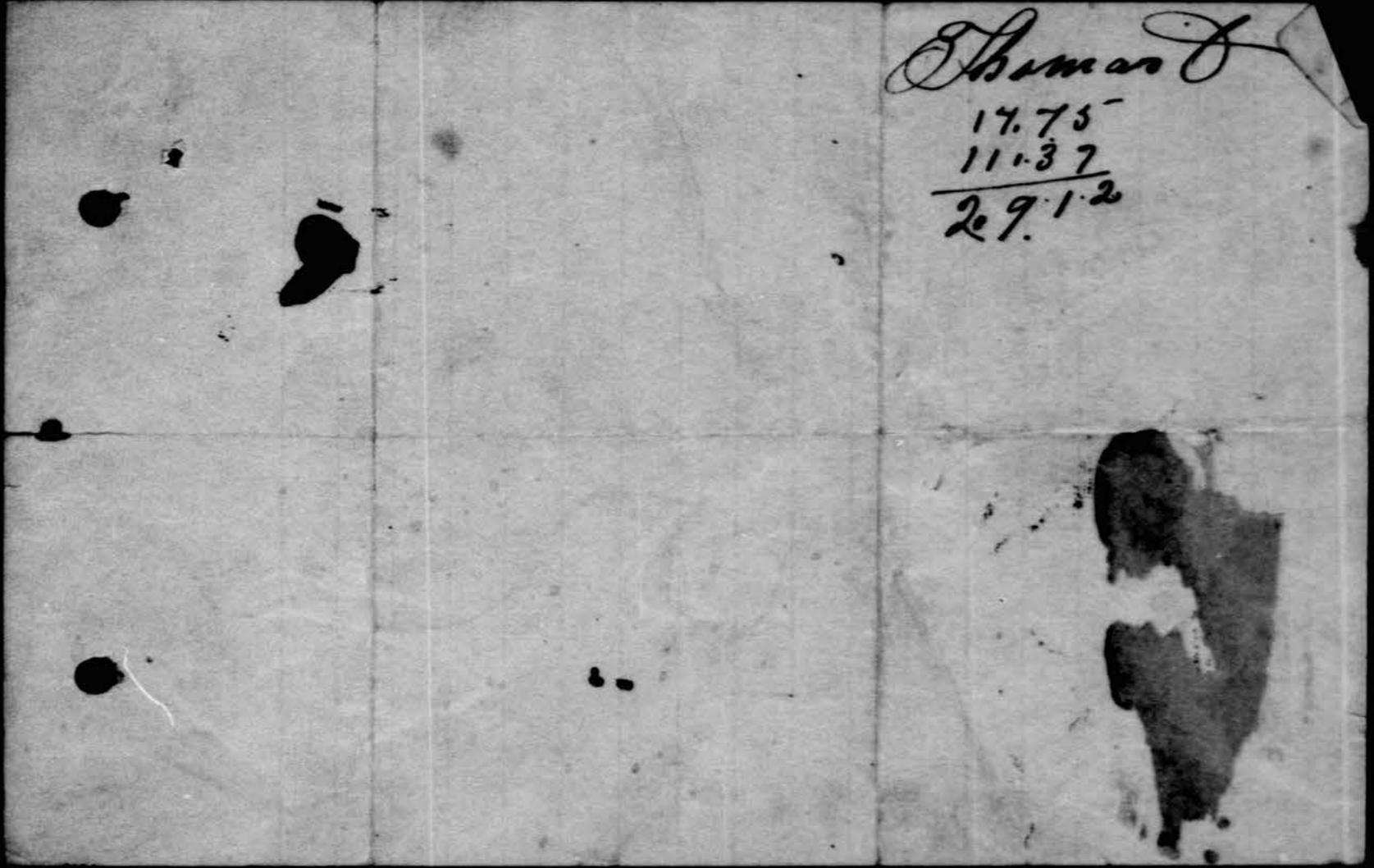
Nov 15	1891	6 ments	Nov 1 <sup>st</sup> up to May 1 <sup>st</sup> 91	11 38
May 15		do	May 1 <sup>st</sup> up to Nov 91	11 37
Nov 15		do	Nov 1 <sup>st</sup> up to May 92	11 38
				<u>34 13</u>
Payable immediately acc <sup>t</sup> /3/92				11 38
				<u>22 75</u>
acc <sup>t</sup> 27/4/92				6 00
				<u>16 75</u>
acc <sup>t</sup> 2/8/92				5 00
				<u>11 75</u>

Thomas J

17.75  
11.37  

---

29.12



78-N

N D <sup>1000</sup>

J. B. D. M<sup>r</sup> Cornell Esq. 21/1/90  
Supt M. W. W.

Report on the Distribution of the  
Municipality of Maisonneuve.

78/90

Cote St Antoine.

The latter has 16,587  
feet of main pipe which supplies 197  
services, every service has a water  
meter attached to register the supply.

The meters in use are 7/8" Worthington  
& 1/2" Crown meters, with one exception  
and that is a 1" Union meter used  
at M<sup>r</sup> Smith's house for registering  
the water sold by the pumpdon.

This Municipality is supplied from  
the City by a 6" pipe on Matheson  
street which is registered by a 4"  
Crown Meter, also a 1" service off  
the water are supplying M<sup>r</sup>  
Sargent's house only.

The amount of water tenants  
supplied by the Municipality at  
present are 197 with an average  
daily consumption of 79 gallons each  
"see the table for former years" every  
water tenant has a meter and  
every house represented has hot  
water circulation and are almost  
all self contained houses, the  
pipes throughout are all as tight  
and

and as perfect as such a system  
can be made and I do not think  
any under ground leaks exist.  
On the table you will see the con-  
sumptions for three years, the  
amount paid, also a comparison  
with the register of the 4" meter  
against the small meters used  
by the Municipality.

The Municipality  
has about  
(4" x 6") water  
meters with  
as water in

The Municipality of Maisonneuve  
has about two miles of main pipe  
(4" & 6") which supplies about 148  
tenants with 169 services, 21 of which  
are not in use.

This Municipality  
is supplied by a 6" pipe having  
a 6" meter with a 2" by pass, con-  
nected to which there is a 2" meter  
that registers the whole supply.

The 6" meter is stopped by a valve  
which is only opened in case of fire  
which has never been needed yet.

The Inspection made on the 18<sup>th</sup>  
and 20<sup>th</sup> inst shows 35 water  
fixtures in the houses wasting  
daily about 16,152 gallons per day  
"en total". also 3 leaks on services  
under ground, the leakage of which  
cannot be estimated. We believe  
there is also a great waste by  
parties leaving their taps open  
to prevent the water pipes from  
being frozen in extreme cold weather.

We have also examined the main  
pipes and find them in very good  
order and no leaks on them.

Your obedient servant  
(signed) J. H. Leslie.

Inspector.

21/1/90

Cote St Antoine

Gallons	No of services	Daily Avg	Feet of Pipe laid	6.3	6.3	6.3	Gallons
1886.7	4424382	x.40 <sup>+</sup> = \$1769.66	141 -	86.0	4" 1735	7192	1885 511950-419982-91968x6.28=572960
7.8	5183280	" - 2061.29	175 -	80.7	6" 6280		6. 579720-467800-111920x " -697261
8.9	5648327	" - 2277.31	197 -	79.1	10" 1380		7. 747870-580004-167370x " -1042715
							8. 806220-697385-108835x " - 678042
							9. 919270-820988-98882x " - 612608
						16587	

1890  
January 20<sup>th</sup> Daily Avg 15643

Municipality of Maisonneuve.

Gallons	Daily Avg	waste			
1886.7	1325060	x.40 <sup>+</sup> = \$ 522.01			
7.8	3083741	" = 1421.49			
8.9	8193172	" = 3277.26	148 -	151.6	about two miles of 4" - 6" pipe
1890 January 20 <sup>th</sup>	Daily Avg 28778	waste 16152	56% of daily consumption		

Report of Inspection made January 18th & 20th

Found out of repair	13 Ball cocks wasting	277	gallons per hour
	14 Bit " "	126	" "
	1 Stop " "	20	" "
	2 Water Pipes	110	" "
	1 " closet valve	50	" "
Fittings open to prevent freezing	4	90	" "
Total	30	673	x 24 hours = 16,152 per day

Also found 3 leaks underground

Signed J. H. Leslie  
Inspector.

21/1/90

Rapport de l'Inspecteur  
de la cité de Montréal  
Eau  
21 Janv. 90

2  
4  
6

P25/B1,352 1 2 4

73-0

0

Contrat entre C.H. Letourneau, La Banque du Peuple  
et la Ville de Maisonneuve, 31 avril 1890, en usage  
de l'aqueduc leur appartenant.-

77/90 @ 91

1 Mai 1891: Lettre de C.H. Letourneau notifiant  
la Ville qu'il ne reprendra possession de son aque-  
duc qu'après réparations faites.-

2 4 6

P25/B1,352

1 2 5

L'an mil huit cent quatre vingt dix le Sijptieme Jour d'août

Il est convenu & arrêté entre M Charles Henri Lafournier, marchand, de la Cité de Montréal & La Banque du Peuple corps insc. pari ayant sa principale place d'affaires dans la Cité de Montréal, représentée & agissant au pres- dent par M. H. de la Brosse & Bousquet & C. & Currier de la dite Banque de Montréal en la ville de Montréal

Et La Ville de Maisonneuve, corps politi- que et insc. pari ayant sa principale place

pour le delai d'un an de ce jour apres de lui per- mettre de faire l'essai du pourvoi d'eau, et si cette essai est a leur satisfaction

pour le delai d'un an de ce jour apres de lui per- mettre de faire l'essai du pourvoi d'eau, et si cette essai est a leur satisfaction

pour un delai de quinze ans

requiert savoir;

Les dites parties de premieres part, cident, quittent & abandonnent à comp- les d'aujourd'hui à la dite partie de Se- cond part & acceptant moyennant dix pour cent sur l'argent collecté tout ce dit ~~devenant~~ payable au dit M. Lafournier

du Numéro huit

1. Le droit d'usage & de service de tous les tuyaux d'aqueducs qui se trouvent dans leur état primitif numéros huit aux Plans Livres de Renvoi officiels du Villa- ge incorporé d'Hotchulaga.

2. Le droit d'exploiter la source d'eau qui se trouve sur les lots numéros huit cent cinq, six & sept

de la subdivision officielle de la dit. Plans Livres de Renvoi officiels

3. Le droit de se servir des lots numéros

Ubi visis à compter du premier de Mai prochain

CHL



X

2

4

6

P25/B1,352

128

1376  
275  
1651

Cote à l'avenue  
Secours

Matamoras 21/4/90

Contrat  
entre

M. H. Matamoras

La Banque du Peuple

et

La Ville de Matamoras

Original

St Antoine 12 feuilleton

7490  
M. G. Gerement Ger  
Secrétaire du Conseil  
Maison neuve

Monsieur

J'ai appris  
que votre Conseil  
était en possession de la  
cote des M<sup>rs</sup> Le Tour  
neuve. Comme c'est ma spe  
cialité de m'occuper de  
ces transactions je vous  
offre mes services pour  
référence achetez vous  
à M<sup>r</sup> Le Tourneuve Fils  
Bien V<sup>tr</sup> Ob<sup>s</sup> Ser  
Ferd Trestou

1891  
Montreal 1<sup>er</sup> Mai 1891

78/91  
M. G. Ecrements Cor.  
Sec. Les. Mun. Ville de Maisonneuve  
Maisonneuve  
P. 2.

Monsieur,

Veuillez prendre avis  
que je reprendrai possession de  
de l'Aqueduc qu'après avoir  
constaté l'état dans lequel se  
trouve le dit Aqueduc, ce qui  
sera fait sous le plus court  
délai. Veuillez me croire en  
attendant.

Votre dévoué serviteur

C. H. LeFournier  
P. C.

eau

Montréal 4 Mai 1891

M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> E. E. E. E.  
Secrétaire Municipalité de Maisonneuve

Monsieur

Veillez prendre avis que je ne puis  
recevoir la source dans l'état où elle se  
trouve. Il y a beaucoup de tuyaux de bris  
Je tiens la Municipalité responsable de  
tout dommage.

Votre dévoué serviteur

C. H. Letourneau

1600

Montréal, 22 Mai 1891

À M<sup>r</sup> le Maire & M<sup>rs</sup> les  
Conseillers de la Ville de  
Montréal

Messieurs,

Après avoir visité  
l'aqueduc surmatresse  
j'ay eu l'honneur de constater l'état  
dans lequel vous me le  
remettez, je me déclare  
content & satisfait de cet  
aqueduc sur le compte de  
payer la moitié du coût  
des réparations que vous  
y avez fait faire.

J'ai l'honneur d'être  
Messieurs,

L. H. Litourneur

M. L. H. Letaurieux  
20 mai 91  
Dehors de la Baguette

4

6

P25/B1,352

ES CHARGES

AUX D'INGÉNIEUR

POUR  
CHEMINS DE FER, TRAMWAYS, ROUTES,  
PONTS, AQUEDUCS,  
CANNAUX D'ÉGOUTS,  
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,  
HYDRAULIQUE ET ELECTRIQUE.

Expertises, Arbitrages, Expropriations.

BREVETS D'INVENTION  
pour le  
CANADA ET L'ÉTRANGER.

**J. CAULÉ YANIER**

INGENIEUR CIVIL ET ARPENITEUR PROVINCIAL

ANCIEN HAUTE DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE  
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS CANADIENS  
MEMBRE DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE PARIS  
PROFESSEUR DE GÉOMÉTRIE ET D'HYDROGRAPHIE À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL, ETC.

BUREAUX: 107 RUE ST. JACQUES

Montréal, 27 mai 1891

à son Honneur le Maire  
ou à M. M. les Conseillers  
de la Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

78/91  
J'ai l'honneur de vous transmettre ci-  
inclus l'estime de votre aqueduc que vous m'avez deman-  
dé il y a quelques jours. Le tout a été préparé avec  
tout le soin nécessaire et d'après les informations les plus  
précises possibles et les prix courants des travaux de  
cette nature.

J'ai l'honneur d'être M. M.  
Votre très obéissant serviteur

J. Caulé Yanier  
Ingénieur



up to date  
of the extensions  
all also be glad to  
have your certificate  
or vouchers of payments.

Yours respectfully  
W. J. White;

Sol. Montreal Water Co.

M. G. Eremus Esq  
Sgt. Paul La Ville etc  
Monsieur

Pour une image  
unifiée  
du plan suivant  
voir la bobine  
P25-20

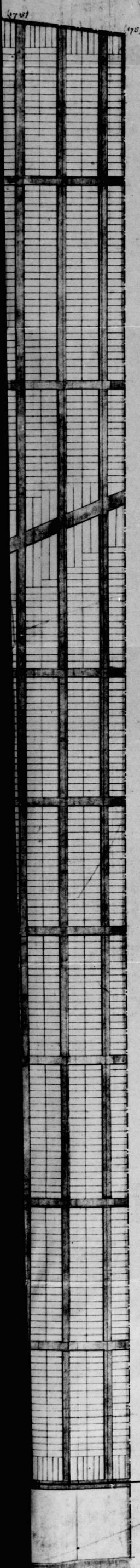
2

4

6

P25/B1,352

1 3 7



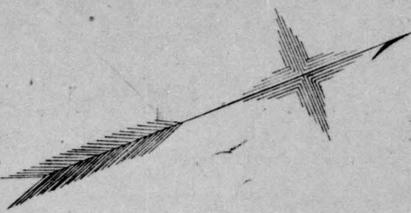
PLAN  
OF THE  
Water Distribution  
of the  
TOWN OF MAISONNEUVE.

Montreal.

Prepared by:

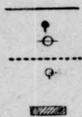
*J. Outevaux*  
Nov/90

NOTE. WATER SYSTEM PUT IN BY CORPORATION WITHOUT THE SERVICES OF AN ENGINEER.



LONGUE POINTE.

REFERENCE:  
Pipes actually laid  
Hydrants "  
Valves "  
Projected extensions  
" Hydrants.  
Built lots



300 feet to the inch.

No 205

26X

2 4 0

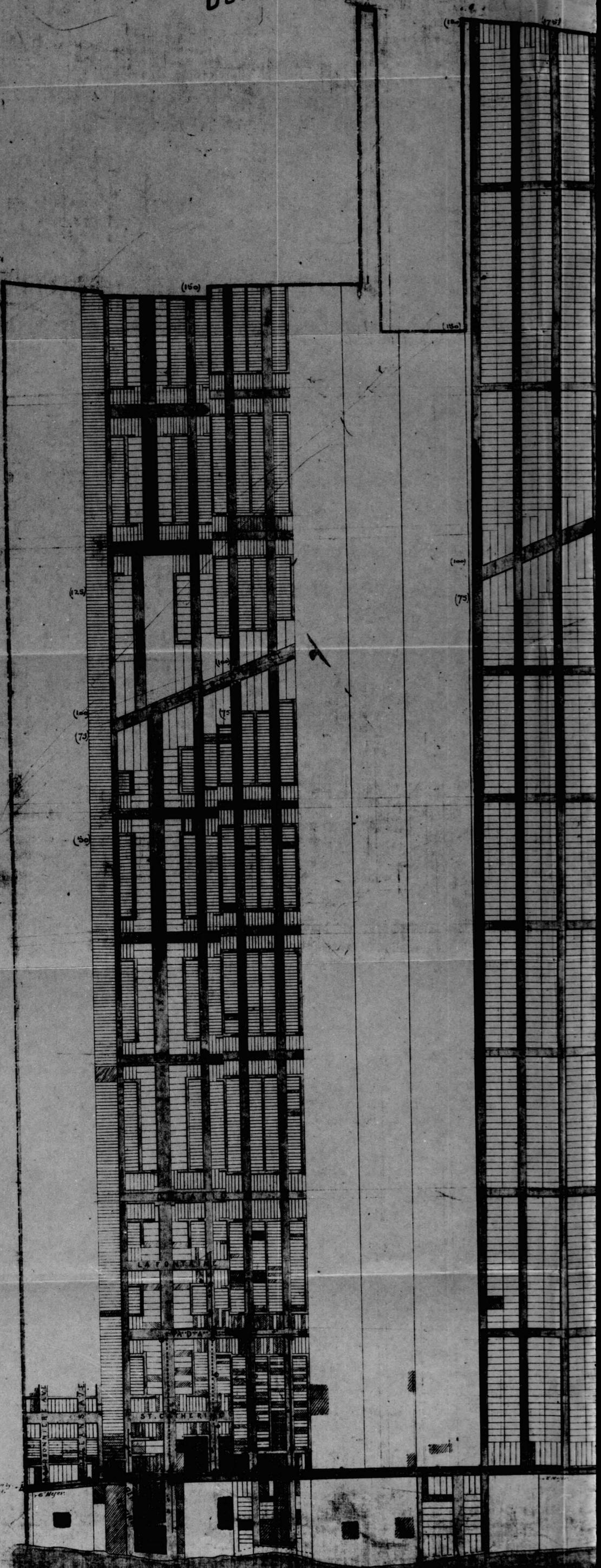
P25/B1,352

1 3 B

COTE

VISITATION,

CITY of MONTREAL.



26X 2 4 0

P25/B1,352 1 3 4

eau

7 oct. 1911

Cout des tuyaux de distribution  
d'Eau et accessoires actuels  
 de la  
Ville de Maisonneuve

78/91

Quantité	Description des ouvrages & matériaux	Taux	Montants	Totaux
<u>Rue Notre Dame</u>				
56.42	Tonnes de tuyaux de 6"	@ 40.00	2256.84	
1610	lbs fontes spéciales	@ 00.03	48.30	
3820	pds pose & remplissage	@ 00.25	955.00	
83	robinets d'arrets	@ 00.75	62.25	
738 1/2	lbs caps en fonte	@ 00.03	22.14	
305 1/2	pds creusage & remplissage pour connections finies	@ 00.13	40.12	
35	nozzes	@ 00.30	10.50	
82	boites a l'eau	@ 00.50	41.00	
35	Connections finies, cout du poseur (plombier)	@ 3.00	105.00	
10	bornes fontaines & pose	@ 55.00	550.00	
3	valves de 6" & pose	@ 25.00	75.00	
1538	pds de tuyaux de plomb pour connection finies	@ 00.15	230.70	
3	puits pour valves de 6"	@ 00.30	90.00	4470.85
<u>Rue Sautourneux</u>				
44.37	tonnes de tuyaux 6"	@ 36.00	1597.32	
2985	pds. pose & remplissage	@ 00.25	746.25	
580	lbs fontes spéciales	@ 00.03	17.40	
5	tonnes de tuyaux 4"	@ 40.00	200.00	2560.97
	à reporter			7031.82

Quantité	Description des ouvrages & matériaux	Taux	Montants	Totaux
Rue Létourneux (Cont.) rapproché				\$7031 82
500	pds de passage & remplissage @	00.23	115 00	
76	robotets d'arrêt @	00.75	57 00	
684	lbs caps en fonte @	00.03	20 52	
311	vps de creusage & remplissage pour connexions puées @	00.13	40 43	
33	noyles @	00.30	9 90	
76	boites à eau @	00.50	38 00	
33	Connexions puées, cont des pers- je (plombeur)	\$3.00	99 00	
7	bornes fontaines & passage @	55.00	385 00	
5	valois de 6" & passage @	25.00	125 00	
1	de de 4" de @	18.00	18 00	
1244	pds de tuyaux de plomb pour connexions puées @	00.15	186 60	
6	pués de valois @	6.00	36 00	113045
Rue Lasalle				
4.60	tonne de tuyaux de 4" @	40.00	184 00	
460	pds de passage & remplissage @	00.23	105 00	
38 1/2	tonnes de tuyaux de 8" @	36.00	1386 00	
1680	pds de passage & remplissage @	00.25	420 00	
475	lbs de foules spéciales @	00.03	12 75	
20	robotets d'arrêt @	00.75	15 00	
180	lbs de caps en fonte @	00.03	5 40	
95 1/2	vps creusage & remplissage pour connexions puées @	00.13	12 39	214054
à reporter				\$1130281

Quantité	Description du ouvrage & matériaux	Taux	Montants	Totaux
	Rue Lebonheur <del>par</del> rapporté			\$ 11302 81 <del>7000 00</del>
10	nozzes	@ 00.30	3 00	
20	boites à l'eau	@ 00.50	10 00	
10	Connexion puise, cout de passage (plombiers)	@ 3.00	30 00	
3	bornes fontaines & forage	@ 55.00	165 00	
3	valves de 8" & forage	@ 35.00	105 00	
1	de H" de	@ 18.00	18 00	
414	pts de tuyaux de plomb pour Connexions puise	@ 00.15	62 10	
4	puits de valves	@ 6.00	24 00	419 10
	Rue Desjardins			
3	bornes tuyaux de H"	@ 40.00	\$ 120 00	
300	pts de forage remplissage	@ 00.23	69 00	
17	robinets d'arrêt	@ 00.75	12 75	
153	lbs de Cap. en fonte	@ 00.03	4 59	
124 1/2	pts de coulage remplissage pour connexions puise	@ 00.13	16 16	
8	nozzes	@ 00.30	2 40	
17	boites à l'eau	@ 00.50	8 50	
18	Connexions cout de passage par connexion (plombiers)	3.00	24 00	
1	borne fontaine & forage	@ 55.00	55 00	
1	valve de 4" & forage	@ 18.00	18 00	
455	pts de tuyaux de plomb pour Connexions puise	@ 00.15	68 25	398 65
	rapporté			\$ 12149 56

Quantité	Description du ouvrage & matériaux	Taux	Montants	Total
	rapproché rue Desjardins (cont.)			\$1211856
1	puits de valeur 4"	@ 600	600	600
	Rue Piel			
430	tonnes de tuyaux de 4"	@ 4000	17200	
430	fds de pose & remplissage	@ 0023	9890	
23	robinets d'arrêt	@ 0075	1725	
207	lbs de sacs en fonte	@ 0003	621	
128 1/2	sq. couvage & remplissage pour connections primaires	@ 0013	1672	
10	noyels	@ 0030	300	
23	boites à Eau	@ 0050	1150	
10	Connections primaires, Couv. de pose (plombiers)	@ 300	3000	
1	bonnet de fontaine & pose	@ 5500	5500	
1	salve de 4" & pose	@ 1800	1800	
447	fds de tuyaux de plomb pour Connections primaires	@ 0015	6705	
1	puits de valeur de 4"	@ 600	600	50163
	Rue Jeanne d'Arc			
3.80	tonnes de tuyaux de 4"	@ 4000	15200	
380	fds de pose & remplissage	@ 0023	8740	
7	robinets d'arrêt	@ 0075	525	
63	lbs de sacs en fonte	@ 0003	189	
37 1/2	sq. Couv. couvage & remplis- sage pour Connections primaires	@ 0013	489	
5	noyels	@ 0030	150	
7	boites à Eau	@ 0050	350	
5	connections, couv. de pose (plombiers)	@ 300	1500	27143
	à reporter			1289762

Date	Description des ouvrages & matériaux rapproché	Montants	Totaux
	reçues avec (cont.)		\$12897.62
	1 borne fontaine & passage @ 55.00	55.00	
	1 valve de 4" & passage @ 18.00	18.00	
	147 lbs de tuyaux de plomb pour Connections finies @ 0.15	22.05	
	1 joint de valve 4" @ 6.00	6.00	101.05
	Rue D'Orléans		
	340 tonnes de tuyaux de 4" @ 4.00	136.00	
	340 lbs de causerie & remplissage @ 0.23	78.20	
	19 robinets d'arrêt @ 0.75	14.25	
	171 lb. de creps en fonte @ 0.03	5.13	
	56 vrs de causerie & remplissage pour Connections finies @ 0.13	7.28	
	5 noyales @ 0.30	1.50	
	14 valve d'eau @ 0.68	9.50	
	5 Connections pour de passage pour Connection (plombier) @ 3.00	15.00	
	1 valve de 4" & passage @ 18.00	18.00	
	207 lbs de tuyaux de plomb pour Connections finies @ 0.15	31.05	
	1 joint de valve 4" @ 6.00	6.00	
	Rue Bourbonnière		
	4.30 tonnes de tuyaux de 4" @ 4.00	172.00	
	430 lbs de causerie & remplissage pour @ 0.23	98.90	
	18 robinets d'arrêt @ 0.75	13.50	
	162 lb. de creps en fonte @ 0.03	4.86	611.17
	à reporter		\$13609.84

Description de ouvrage & matériaux	Taux	Montant	Potance
rapproché			\$1360984
rue Bourbonnais (Cont)			
6 3/8 mgs de creusage & remplissage			
pour connexion finie	@ 00,13	\$ 823	
7 noyels	@ 00,30	210	
18 boites à Eau	@ 00,50	900	
7 Connexions Haut de passage			
(pour plombiers)	@ 300	2100	
1 sautoir de 4' d'usage	@ 1800	1800	
322 pds de tuyaux de plomb			
pour connexion finie	@ 00,15	4830	
1 puits de 4'	@ 6,00	600	11263
Rue Adam			
298 tonnes de tuyaux de 4'	@ 40,00	\$ 11600	
298 pds de creusage & remplissage			
sautoir	@ 00,23	6670	
6 robinets d'arrêt	@ 00,75	450	
54 lb de copeau en fonte	@ 00,03	162	
29 1/2 mgs de creusage & remplissage			
sautoir pour connexion finie	@ 00,13	381	
7 noyels	@ 00,30	60	
6 boites à Eau	@ 00,50	300	
3 Connexions, Haut de passage			
pour connexion (plombiers)	@ 300	600	
136 pds de tuyaux de plomb			
pour connexion finie	@ 00,15	2040	22263
Tuyaux de plomb			
Rue Adam			
2760 pds de tuyaux de plomb	@ 00,04	11040	11040
à reporter			\$1405550

Description des ouvrages & matériaux	Taux	Montants	Totaux
rapporté rue Adair (Cont.)			\$145550
690 fds de creusage & remplissage @ Rue St-Jacques	0015	10350	
5980 lbs de tuyaux de plomb @	0004	11920	
745 fds de creusage & remplissage @	0015	11175	
" Sphoroyage			
170 tonnes de tuyaux @	0060	10200	43648
Surveillance			
Surveillance sur canal de		43474	
Troramp	28/10		43474
			<u>\$1492669</u>

Maisonville, 7 Octobre 1891

A. J. Emery, *[Signature]*

2

4

6

Bout des tuyaux  
à l'eau  
7 oct 1891

P25/B1,352

147





78-Q

9  
Harbour Commissioners of Montreal.  
Secretary's Office.

Montreal, January 7th, 1892.

Sir,

On 7th December I wrote you asking if the Council of Maisonneuve would furnish the necessary supply of water for two new Latrines which the Board of Harbour Commissioners is recommended to have placed on the wharves adjoining the Municipality, but have had no acknowledgment of my letter.

As the Harbour Commissioners are about to consider the construction of these Latrines I would thank you to let me have a reply at the earliest date possible.

I am,

Sir,

Your obedient servant

Alexander Robertson  
Secretary.

B.S.

The Board meets on Tuesday the 10th instant, if it be possible for you to have an answer by 2 p.m. on that day

The Secretary  
Municipal Council,  
City Hall,  
Town of Maisonneuve, Q.



200

*Harbour Commissioners of Montreal.*  
*Secretary's Office.*

*Montreal.* 7th December, 1892.

Sir,

78/92

At yesterday's Meeting of the Harbour Commissioners a letter was received from the Harbour Master recommending that, in consequence of the recent extension of the wharves eastward and the great increase of business in that part of the Harbour, five new Latrines (small buildings with water closets and urinals) should be provided for next spring for the accommodation of the many men working on the wharves, and with watering troughs attached for watering horses.

Of these it is proposed to place one at the Maisonneuve Pier (in front of the St Lawrence Sugar Refinery) and another near the foot of Nicolet St.

The letter was referred back for further information and meantime I was directed to write the Municipal Council of Maisonneuve and ask if it would furnish the necessary supply of water for these, (in event of the Board deciding to build them) as is done by the City of Montreal for all the Latrines further west.

Requesting an early reply,

I am,

Sir,

Your obedient servant

*Alexander Robertson*

Secretary.

J. M. Ecrement, Esq.

Secretary,

Municipal Council,

City Hall,

Maisonneuve, Q.

X

2

4

6

P25/B1,352

1 5 0



*Harbour Commissioners of Montreal.*  
*Secretary's Office.*

*Montreal.* April 5th, 1893.

Sir,

48793  
Referring to previous correspondence and the recent interview between your Mayor and yourself and the Chairman and Mr Richard White, of this Board, I am desired to inform you that, in view of the approach of the opening of navigation, the question of placing five new Latrines (water closets and urinals, with watering troughs outside for horses), upon the wharves opposite Maisonneuve and the eastern part of Montreal has again been under consideration, and that it has been resolved:

"That, as has been done in the past by the  
"City of Montreal for all Latrines previously  
"placed on the wharves, the Municipal Councils of  
"the City of Montreal and Town of Maisonneuve be  
"written upon the great necessity that exists in  
"the public interest, both on sanitary grounds and  
"for the convenience and comfort of the large  
"numbers of men employed on the wharves, all of  
"whom are citizens of one or other of the two  
"Municipalities, that these new Latrines should be  
"placed at the points recommended by the Harbour  
"Master, and that the Harbour Commissioners are

M. G. Erement, Esquire,  
Secretary of the Municipal Council,  
Town of Maisonneuve.

prepared

P25/B1,352

J. M. E. 2

"prepared to construct and maintain them if the two  
"Municipalities will agree to furnish the necessary  
"supply of water;

"Further that an early decision be requested  
"to enable the Latrines to be got ready for the  
"opening of navigation."

May I therefore request that you will submit this letter  
to the Council at the earliest day possible.

I am,

Sir,

Your obedient servant

*Alexander Robertson*  
Secretary.

2

4

6

Harbor Commissioners of  
Montreal 5/4/93

P25/B1,352

153

78-R

R

City Treasurer's Office.

Montreal, 6 Oct. 1885

Cher Monsieur,

78/85

A votre demande, je vous trans-  
mets un état des montants prélevés en 1883, dans  
cette partie d'Hocheleux, formant aujourd'hui  
notre Municipalité. Quant à l'autre information  
au sujet du coût des travaux d'aqueduc  
exécutés chez vous, je ne puis vous la donner,  
l'ouvrage ayant été fait à la journée et chargé à  
toute la Municipalité d'Hocheleux sans tenir  
compte de l'endroit particulier de la cons-  
truction de ces ouvrages.

J'ai l'honneur d'être, votre obt. serv.

J. J. Blanchamp

J. J. Blanchamp Esq

Sec. Trés.

Notaire à Hocheleux

Ex. Sec. Trés.  
Hocheleux

**ENGINEERING NEWS**

TRIBUNE BUILDING.

NEW YORK, Jan. 26, 1901

W. S. Escrement, Secy. & Treas.,

Maisonneuve, P. Q.

Sir:-

I understand that your town has a water supply from Montreal. I much desire some data concerning the date built and extent of the system on Jan. 1, 1891, and for that purpose I enclose a blank. Will you kindly fill out the same, and return it to me, neglecting the questions crossed out? I must, if possible, obtain a report from some source, and judge that you can give it better than any other person.

Yours very truly,

*W. N. Baker*

Assoc. Ed. ENGINEERING NEWS.

*Received  
Jan 27 1901  
W. N. Baker*

*ean*

VIZCOE, ED., ENGINEERING NEWS.

Yours very truly,

*W. W. V. V.*

Give it better than any other person.

*Engineering News  
26/11/91*

It is no neglecting the question crossed out? I want it done  
and extent of the system on Jan. 1, 1881, and for that purpose I  
from Montreal. I wish desire some data concerning the gate built

I understand that you have a water supply

M. J. S. S.

Parliament, Secy. of Treas.

NEW YORK JAN. 26, 1891

TRIBUNE BUILDING

ENGINEERING NEWS

GEO. H. FROST, BUSINESS MANAGER

W. W. VIZCOE, EDITOR

de la 1894

78/94

Montreal 15 out 1894

Monsieur le Maire  
 et Messieurs les Conseillers  
 je vous demande si vous  
 voulez bien avoir la bonté  
 de me donner la collection  
 de Jean sur la rue  
 Orléanaise premier  
 voisin de monsieur  
 Lestore Penault je  
 vous demande aussi  
 si vous voulez bien faire  
 faire les trottoirs apartir  
 de chez monsieur Penault  
 jusqu'a mon terrain  
 je suis. M<sup>r</sup> Joseph Gagnon

*Law*  
Subject: Re supplying water to Municipality.



Office of the

1745

Superintendent of Water Works,

Montreal, December 11th. 189 3

To the Secretary

of Municipality of Maisonneuve.

48/93  
Dear Sir/

At a Sub-Water Committee held the 9th. instant, I was requested to obtain from you the following information, namely:

Whether you have entered into contract for the supply of water to your Municipality, with any company or person, other than the City of Montreal.

An early reply will oblige.

Yours truly,

*Frank David*  
Secy. of Water Committee.

# CITÉ DE MAISONNEUVE

## GREFFE

Dossiers administratifs  
thématiques

Dossier thématique

6 octobre 1885 -  
24 septembre 1898

P25/B1,352

P25/B1,352

COTE VISITATION,

CITY of MONTREAL.

PLAN OF THE Water Distribution TOWN OF MAISONNEUVE.

Montreal.

Prepared by:

J. C. T. J. J.

1874

NOTE: WATER SYSTEM NOT IN CO-OPERATION WITH THE SERVICES OF AN ENGINEER.



LONGUE POINTE.

REFERENCE:
1. Line indicating land
2. ...
3. ...
4. ...
5. Built lots

Scale 400 feet to the inch.

RIVER ST. LAWRENCE.

No 205